



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
- ANNEE 2017 -**

Rapport établi conformément aux dispositions du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

FAITS MARQUANTS 2017	2
PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE	3
ORGANISATION DE LA COLLECTE	4
A. LES DECHETS DES MENAGES.....	4
1. Le porte à porte	4
1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	4
1.2 Les déchets recyclables (emballages ménagers et papiers)	5
1.3 Les déchets verts.....	7
1.4 Le calendrier de collecte	8
2. L'apport volontaire	9
2.1 Le verre.....	9
2.2 Les déchets des déchèteries.....	11
2.2.1 La collecte en bennes.....	12
2.2.2 La collecte hors bennes.....	15
B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS	17
1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères.....	17
2. Les déchets produits par les établissements de l'hôtellerie de plein air	21
3. Les déchets de la déchèterie artisanale	21
3.3.1 La collecte en bennes.....	22
3.3.2 La collecte hors bennes.....	26
ORGANISATION DU TRAITEMENT	27
A. LES ORDURES MENAGERES	27
B. LES DECHETS RECYCLABLES	28
C. LE VERRE.....	29
D. LES DECHETS VERTS.....	29
E. LES DECHETS DES DECHETERIES.....	29
MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS	32
A. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE.....	32
B. DECHETERIES	33
C. COLLECTE SELECTIVE	37
D. FOURNITURE ET DIVERS	37
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	38
A. MOYENS HUMAINS	38
B. MOYENS TECHNIQUES	39
INDICATEURS FINANCIERS	40
A. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : Budget GESTION DES DECHETS	40
B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL	45
ANNEXES.....	48

FAITS MARQUANTS 2017

- Marchés de services, de qualification et d'insertion professionnelle, passés selon la procédure adaptée, en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, du 1^{er} janvier au 31 décembre, signés avec :
 - Association Trajectoire Régie de Territoire : interventions sur le terrain auprès des ménages (particuliers et syndics de propriété), pour toutes les opérations liées à la maintenance des conteneurs ;
 - Association Initiative Emploi Pays Royannais : accueil et information sur les déchèteries des particuliers.
- Sécurisation de la déchèterie de Chaillevette : le 3 février, installation d'une clôture de détection et de répulsion électrique avec alarme.
- Deuxième formation des gardiens de déchèteries, le 29 mars, sur les Déchets Diffus Spécifiques (DDS), par l'éco-organisme EcoDDS.
- Mise en place, sur la déchèterie de Saujon, le 1^{er} avril, des contenants spécifiques pour la collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS), dans le cadre de la prestation assurée par l'éco-organisme EcoDDS.
- Installation, le 1^{er} avril, d'une benne dédiée aux Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), sur la déchèterie de Royan.
- Notification, le 9 mai, à COVED Environnement, de l'attribution du marché de collecte des déchets ménagers en porte à porte, pour une prestation à effectuer du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2023.
- Renouvellement, à compter du 1^{er} juin, pour 2 ans, de la convention de reprise des jouets, avec le Collectif Caritatif du Canton de La Tremblade (CCCLT), sur la déchèterie de La Tremblade.
- Signature, début juillet, d'un contrat avec Sarp Industries Aquitaine Pyrénées (SIAP), pour la mise en place, sur toutes les déchèteries des particuliers, de contenants spécifiques, permettant le dépôt de déchets dangereux non compris dans le périmètre couvert par l'éco-organisme EcoDDS.
- Distribution d'un flyer aux professionnels, le 27 juillet, annonçant la mise en place d'une benne DEA sur la déchèterie artisanale et précisant que les dépôts de matelas et sommiers ne seront plus acceptés.
- Elargissement des horaires d'ouverture de la déchèterie de Chaillevette de juin à septembre (8h30-18h30) et ajustement de ceux de la déchèterie de Royan (fermeture à 18h30 au lieu de 19h).
- Inspections du centre de transfert des ordures ménagères et du quai de transfert de la collecte sélective de Médis, le 3 octobre, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL).
- Mise en place d'une benne dédiée aux Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA), sur la déchèterie de Saujon, le 6 novembre.
- Inspections de la déchèterie artisanale et de la déchèterie de Royan, le 23 novembre, par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL).

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), regroupe 34 communes, représentant 81 896 habitants¹ permanents au 1^{er} janvier 2017. Selon l'INSEE, la population présente sur le territoire est triplée en juillet-août et atteint en moyenne plus de 200 000 personnes (source Décimal n°341-juin 2014).



La CARA est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri. Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

¹ Annexe 1 : Population de la CARA - 2017

ORGANISATION DE LA COLLECTE

A. LES DECHETS DES MENAGES

1. Le porte à porte

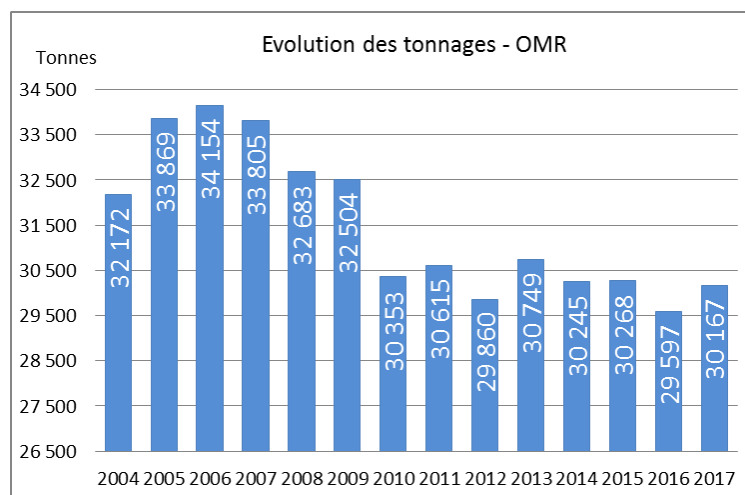
1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte sur toutes les communes, en bacs individuels ou collectifs normalisés, à couvercle vert, allant du 80 litres au 660 litres avec une fréquence² de collecte allant de 1 à 4 fois par semaine, selon la saison et la commune. Les règles de dotation prennent en compte le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée.

Les livraisons et les réparations sont réalisées en régie, ainsi que le remplacement des bacs cassés ou volés. Les bacs détériorés sont repris par le fournisseur et servent à la fabrication de nouveaux bacs.

Une fois collectées, les OMR sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis. Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

Le tonnage global d'**OMR** collectées en 2017 atteint **30 167 tonnes**, soit une légère hausse (+1,9% ; + 570 tonnes) par rapport à 2016 (29 597 tonnes). Il comprend les 377,84 tonnes collectées sur les 32 colonnes enterrées en service sur le territoire et réservées aux professionnels.



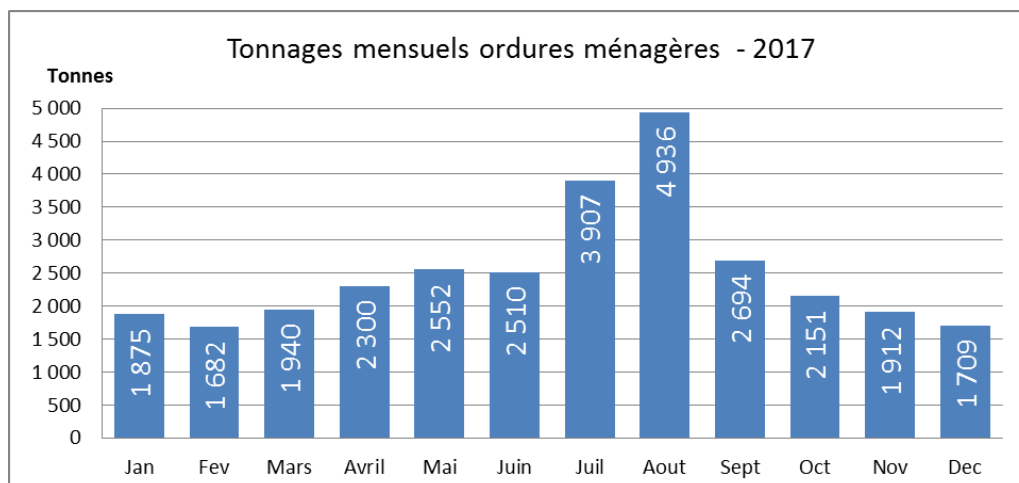
En 10 ans, le tonnage a baissé de 3 638 tonnes (-10,8%). Depuis 2010, le tonnage moyen s'équilibre autour des 30 000 tonnes annuelles.

² Annexe 2 : Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2017

Tous producteurs confondus (ménages, professionnels et établissements d'hôtellerie de plein air + gens du voyage), le ratio de collecte OMR atteint **368,36 kg/habitant**.

A titre de comparaison, le ratio de collecte départemental est de 283 kg/hab. et de 252 kg/hab. pour la région Nouvelle Aquitaine.

La répartition des tonnages collectés sur l'année est la suivante :



On note que 8 842 tonnes d'OMR, soit 29% du tonnage global annuel, ont été collectées sur les mois de juillet et août, en lien avec la fréquentation touristique du territoire.

1.2 Les déchets recyclables (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines)

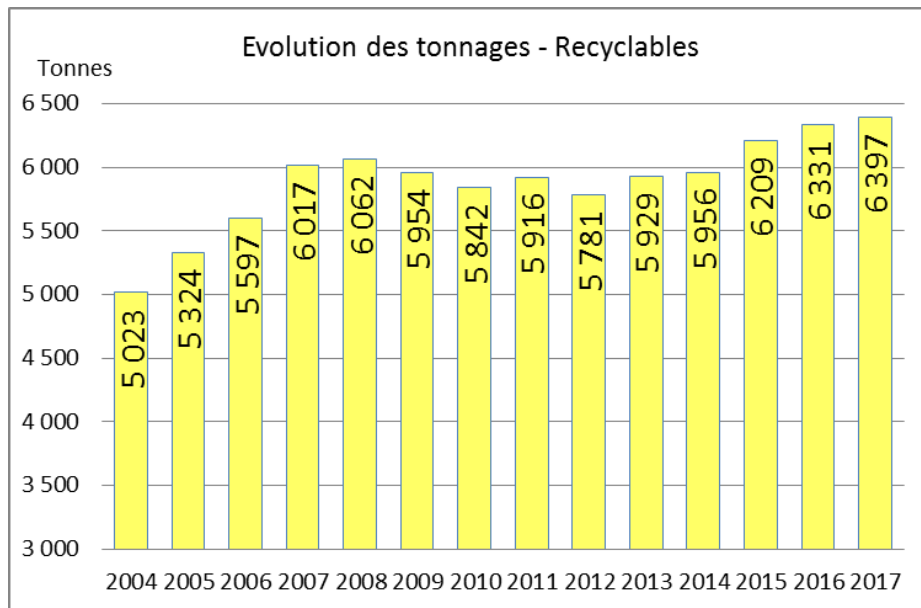
La collecte s'effectue, en porte à porte et en mélange (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines) en bacs à couvercle jaune sur toutes les communes et dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, mais à une fréquence différente³.

Les bacs individuels ou collectifs, mis à disposition des usagers, vont du 80 litres au 660 litres, et ceux destinés à l'habitat vertical, du 360 litres au 660 litres. Par dérogation et en fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes translucides peuvent être donnés aux usagers à la place des bacs. Les usagers ont aussi la possibilité de déposer leurs déchets recyclables dans les 12 colonnes aériennes installées sur les déchèteries des particuliers.

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé (SUEZ Sita Sud-Ouest).

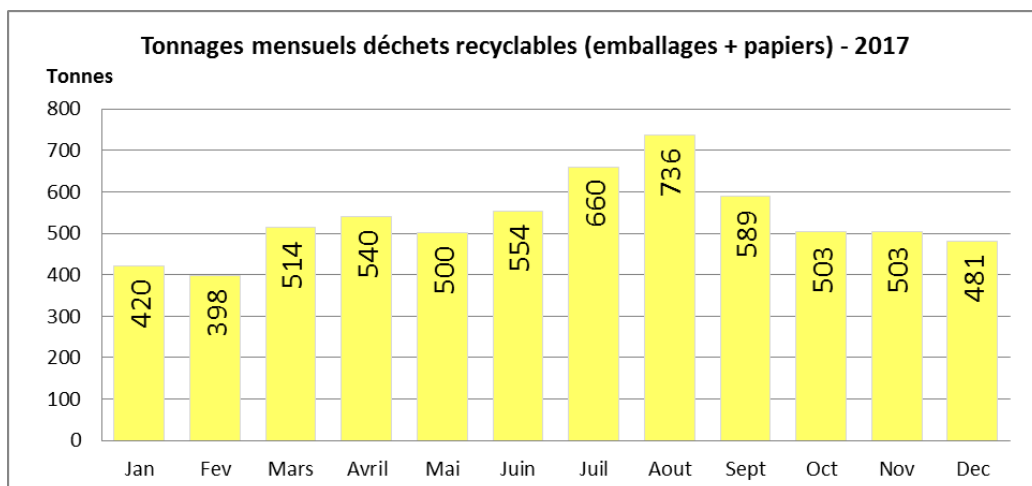
³ Annexe 3 : Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2017

Le tonnage global des **déchets recyclables**, collectés en 2017, atteint **6 397 tonnes** dont 215,2 tonnes collectées en déchèteries dans les colonnes aériennes (+14,8% par rapport à 2016 : 187,5 tonnes).



Globalement, on observe une hausse par rapport à 2016 (+66 tonnes ; +1%). Le tonnage augmente en continu depuis 2012 (+ 616 tonnes ; +10,65%).

Le ratio de collecte 2017 est de **78,11 kg/habitant**, bien supérieur au ratio départemental (pour le même type de collecte) qui est de 67 kg/habitant. La répartition des tonnages sur l'année est la suivante :

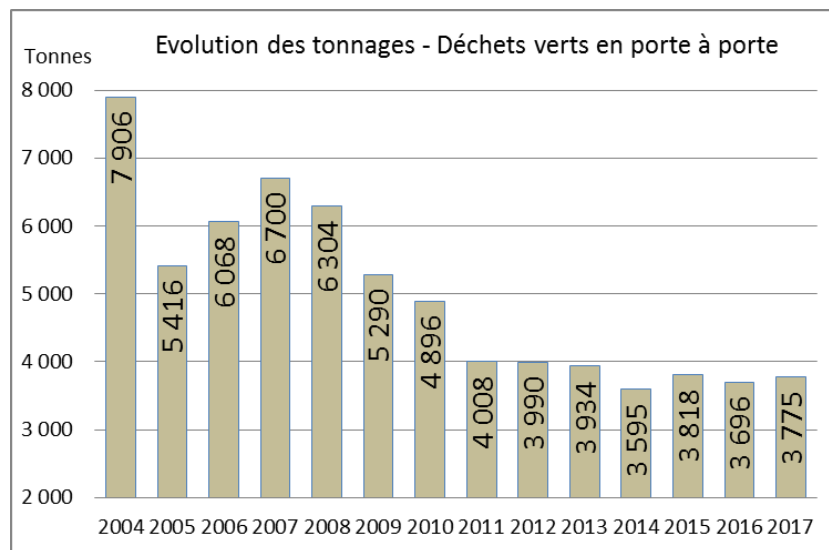


On note que 1 396 tonnes de déchets recyclables, soit 22% du tonnage global annuel, ont été collectées sur les mois de juillet et août. L'impact de la fréquentation touristique est moins significatif que sur les ordures ménagères. Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 500 tonnes/mois.

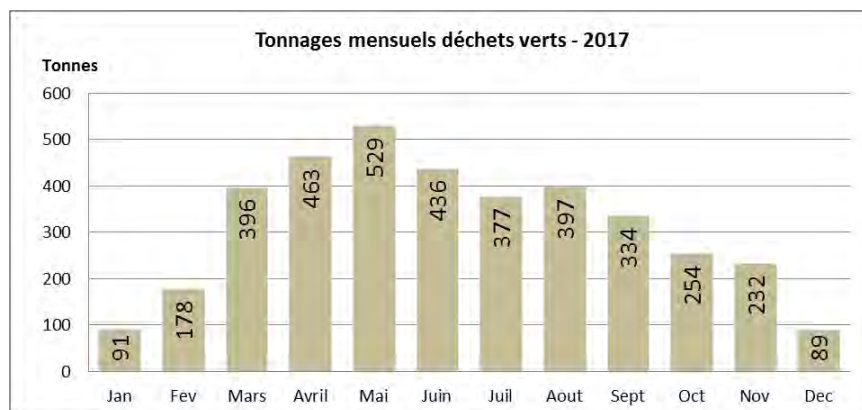
1.3 Les déchets verts

Pour 15 communes du territoire (61 492 habitants, soit 75% de la population totale), les déchets verts sont collectés en porte à porte⁴, avec une fréquence⁵ variant de tous les 15 jours à toutes les semaines, selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers ne bénéficiant pas de cette collecte peuvent déposer leurs déchets de jardin dans les 7 déchèteries communautaires.

Le tonnage global de **déchets verts** collectés en porte à porte en 2017 atteint **3 775 tonnes**, soit une hausse par rapport à 2016 de 79 tonnes (+2,1%). Le ratio de collecte est de **61,39kg/habitant** (calculé le nombre d'habitants concernés par la collecte en porte à porte).



La répartition sur l'année est la suivante :



La moyenne est de 315 tonnes/mois avec un pic de déchets verts collectés en porte à porte en mai.

⁴ Annexe 4 : Communes collectées en porte à porte pour les déchets verts - 2017

⁵ Annexe 5 : Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2017

1.4 Le calendrier de collecte

Chaque année, un calendrier de collecte spécifique par commune est élaboré par le service déchets de la CARA. Il est distribué dans les boîtes aux lettres afin d'informer les usagers des jours et des fréquences⁶ de collecte des déchets à recycler, des déchets végétaux et des déchets non recyclés (ordures ménagères résiduelles) et présente également une synthèse des « bons » gestes de tri (produits conformes et non-conformes).



En 2017, 54 254 calendriers ont été distribués en boîtes aux lettres (coût de la distribution 4 555,64 €TTC). Le coût d'impression s'est élevé à 3 382,80 €TTC.

Les calendriers sont également téléchargeables sur le site internet de l'agglomération : **www.agglo-royan.fr**

⁶ Annexe 6 : Exemple de calendrier de collecte – 2017 – Mornac-sur-Seudre

2. L'apport volontaire

2.1 Le verre

Le verre est collecté grâce à 570 colonnes aériennes installées sur l'ensemble du territoire, dont 11 sur les déchèteries et 170 à l'intérieur ou à proximité d'établissements d'hôtellerie de plein air. Le verre peut également être déposé dans les 23 colonnes enterrées implantées sur 7 communes⁷. En 2017, afin d'optimiser répartition et utilisation des colonnes enterrées, la CARA a effectué la permutation d'une colonne enterrée verre sur la commune de Breuillet avec une colonne enterrée ordures ménagères sur Royan (Bd de La Grandière).

Les colonnes (aériennes et enterrées), d'un volume de 3 ou 4 m³, à préhension de type Kinshöfer, Kinshöfer Flex ou Rotator, sont équipées du système SYREN de BH Environnement, permettant de surveiller leur niveau de remplissage. Seules les colonnes installées à proximité et à l'intérieur des établissements d'hôtellerie de plein air ne sont pas équipées de ce système et sont alors collectées sur demande du gérant du camping.

Les colonnes à verre sont régulièrement lavées tout au long de l'année. La laveuse à haute pression est utilisée par un agent du Pôle pour le lavage extérieur. En 2017, 47 journées ont été consacrées au lavage des colonnes aériennes à verre (soit environ 376 heures) et 18 journées au lavage des colonnes enterrées verre (soit environ 144 heures). Les colonnes aériennes de Royan sont nettoyées au minimum deux fois par an et celles du reste du territoire, au moins une fois par an.

Les fréquences de collecte, d'une à trois fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et sont adaptées en fonction du taux de remplissage des colonnes.



Colonnes aériennes



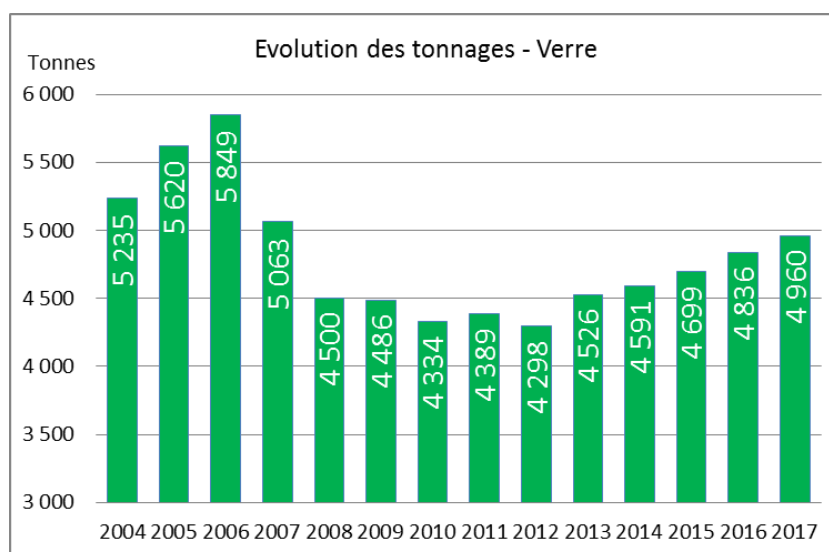
Système SYREN sur
colonne aérienne



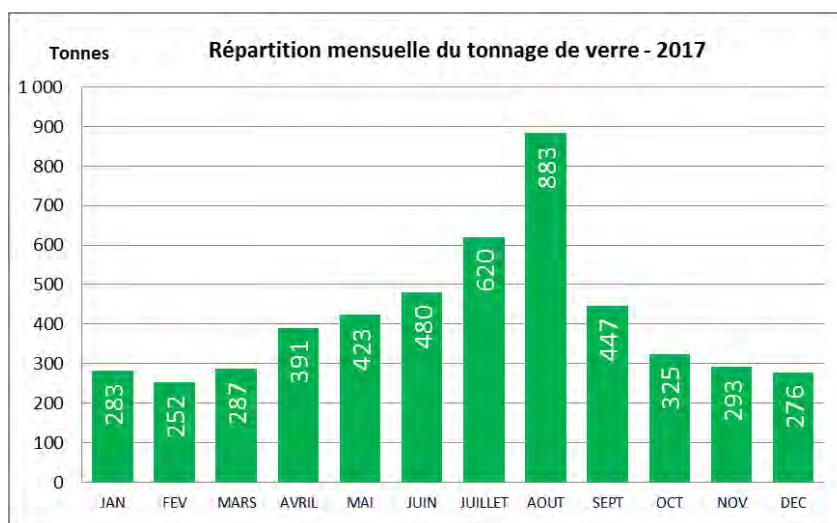
Colonne enterrée

⁷ Annexe 7 : Colonnes enterrées verre par commune

Le tonnage de **verre**, en hausse constante depuis 2012, atteint **4 960 tonnes** en 2017 (dont 196,47 tonnes collectées sur les déchèteries des particuliers et artisanale), soit +2,6% par rapport à 2016 (+124 tonnes).



La répartition sur l'année est la suivante :



En lien avec la fréquentation touristique, le tonnage double en juillet et triple en août. Ces deux mois représentent 30% du tonnage annuel, soit 1 503 tonnes. Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 346 tonnes/mois. La performance de collecte de **60,57 kg/habitant**, typique des territoires touristiques, dépasse très largement les moyennes départementale (48,7 kg/hab.) et nationale (31,7 kg/hab.).

Une fois collecté, le verre est acheminé en polybenne avec remorques sur le lieu de traitement (Saint-Gobain à Chateaubernard en Charente) mais peut aussi, si besoin, être vidé, avant transfert, sur l'aire de stockage de La Guilleterie, mise à disposition du collecteur, par la CARA et située sur la commune de La Tremblade.

2.2 Les déchets des déchèteries

Les déchèteries mises à disposition des ménages, dites « déchèteries des particuliers », sont au nombre de sept et sont implantées sur les communes d'Arces-sur-Gironde, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon et La Tremblade.

Ces déchèteries, toutes accessibles gratuitement aux particuliers, sont ouvertes toute l'année, sauf le dimanche et les jours fériés, selon l'organisation ci-dessous :

ADRESSE DES SITES	PERIODES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 rue d'Arsonval 17200 ROYAN	JUIN à SEPTEMBRE	8h30 - 18h30					
	RESTE DE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45					
Pont de brézé - Petit Pré 17890 CHAILLEVETTE	JUIN à SEPTEMBRE	8h30 - 18h30	FERMEE	8h30 - 18h30			
	RESTE DE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45			
Le Petit Fief 17120 ARCES SUR GIRONDE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45			
RD 144 - Le Clon des Drapeaux 17120 BRIE SOUS MORTAGNE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45		FERMEE		9h - 11h45 14h - 17h45	
Les Bénettes - chemin de Saujon 17120 GREZAC	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45			FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	
Les Prés Bas 17600 SAUJON	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45			FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	
rue de la Guilleterie 17390 LA TREMBLADE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45			FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	

L'ouverture en continu de la déchèterie de Royan, de 8h30 à 18h30, de juin à septembre, a été étendue cette année à la déchèterie de Chaillevette.

Les déchets apportés par les usagers sont déposés en bennes ou en contenants appropriés ou entreposés à l'abri dans des locaux sécurisés.

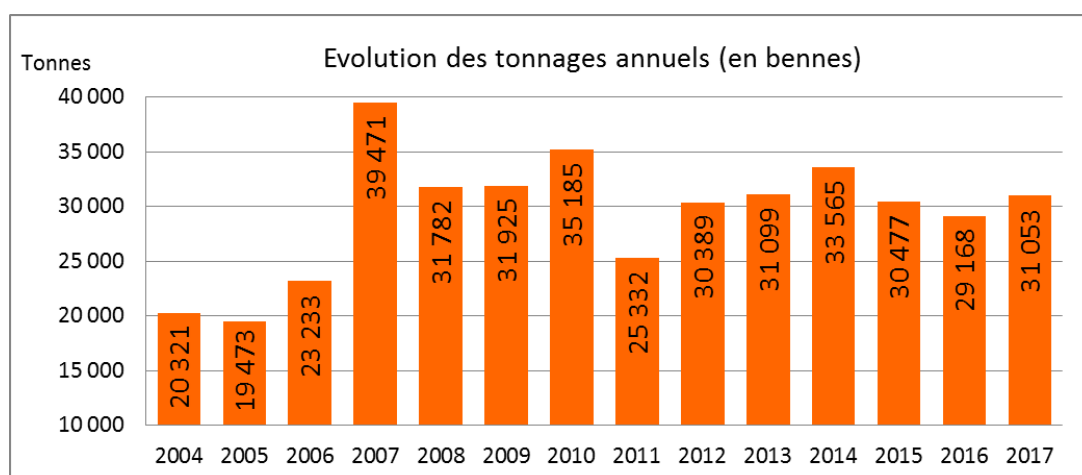
Le règlement intérieur des déchèteries communautaires des particuliers est affiché sur chaque site et est également téléchargeable sur le site internet de l'agglomération : **www.agglo-royan.fr**

2.2.1 La collecte en bennes

Les déchets admis et collectés en bennes sont : les gravats, les cartons, les déchets verts, le bois, les déchets non valorisables, les ferrailles et les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

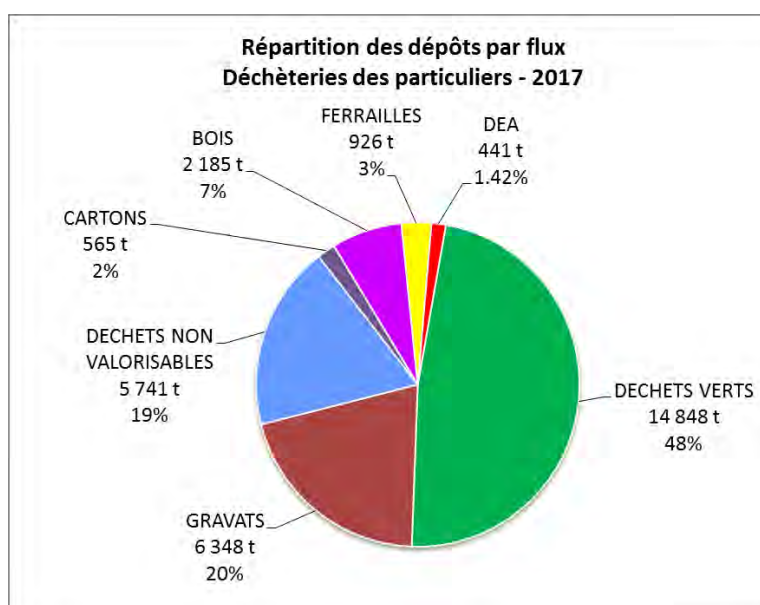
Une benne spécifique pour la collecte des **DEA** a été mise en place sur Royan en avril 2017 et Saujon en novembre 2017 (Chaillevette étant déjà équipée depuis avril 2016). En 2017, le tonnage de DEA s'est élevé à **440,84 tonnes**.

Au global, **31 054 tonnes de déchets ont été collectés en bennes** en 2017, soit une hausse de 1 885 tonnes (+6,46%) par rapport à 2016.



Les 3 principaux matériaux, tous sites confondus, sont⁸ :

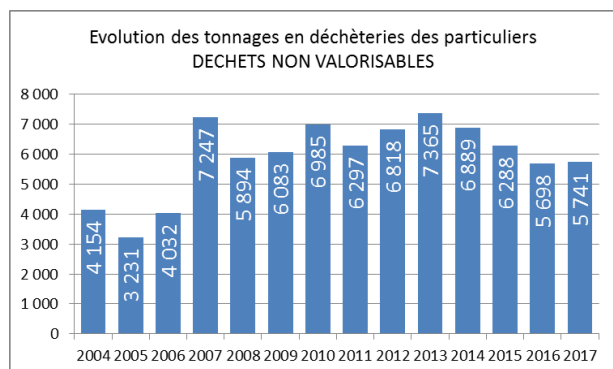
1. Les déchets verts (48%)
2. Les gravats (20%)
3. Les déchets non valorisables (19%)



⁸ Annexe 8 : Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2017

En détail, l'évolution par matériau est la suivante :

DECHETS NON VALORISABLES

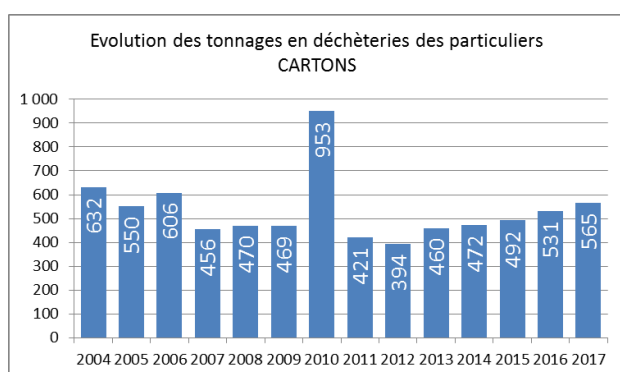


2017 : **5 741 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+43 t / +0,8%**

Après une baisse constante du tonnage depuis 2013 due à la diversification des filières (tri du bois et des DEA, ...), le tonnage se stabilise.

CARTONS

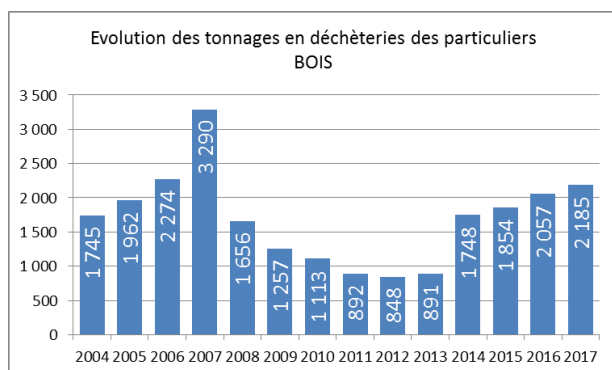


2017 : **565 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+ 34 t / +6,5%**

Depuis 2012 : hausse constante
(+ 171 t ; +43,4% sur 6 ans)

BOIS

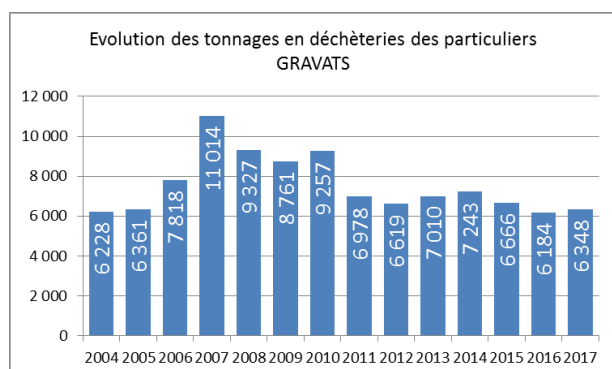


2017 : **2 185 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+128 t / +6,2%**

Le tonnage augmente régulièrement, compte tenu de l'amélioration constatée dans le tri des déchets (beaucoup de bois dans les bennes de déchets non valorisables).

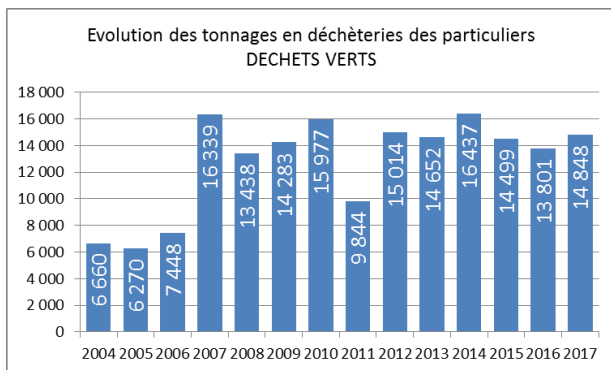
GRAVATS



2017 : **6 348 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+164 t / +2,6%**

DECHETS VERTS



2017 : **14 848 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+1 047 t / +7,6%**

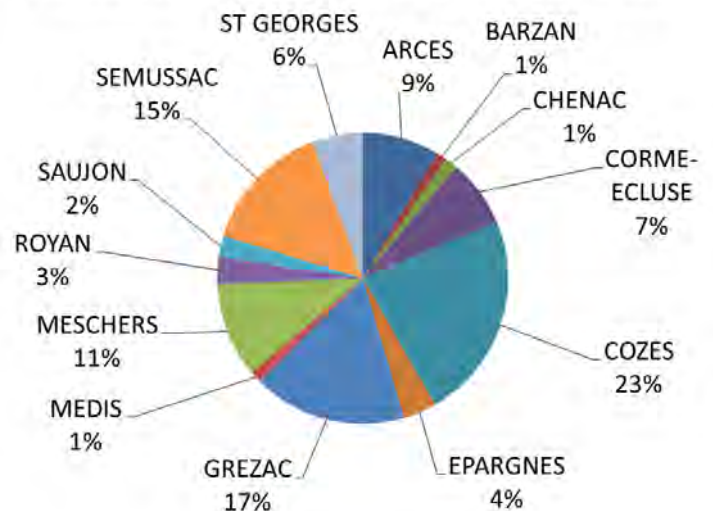
Focus sur la plateforme de déchets verts de la déchèterie de Grézac :

En 2017, 16 817 visites ont été comptabilisées, soit une augmentation de 46,50% par rapport à 2016 et 1 875 tonnes déposées au sol, en augmentation également de 46,50% par rapport à 2016.

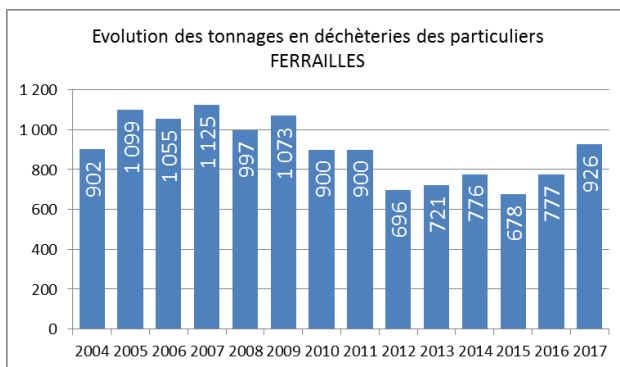
Les principaux déposants viennent des 9 communes périphériques à Grézac, dont les principaux :

- Cozes (23%)
- Grézac (17%)
- Semussac (15%)
- Meschers (11%)

Provenances usagers - dépôts déchets verts au sol - 2017



FERRAILLES

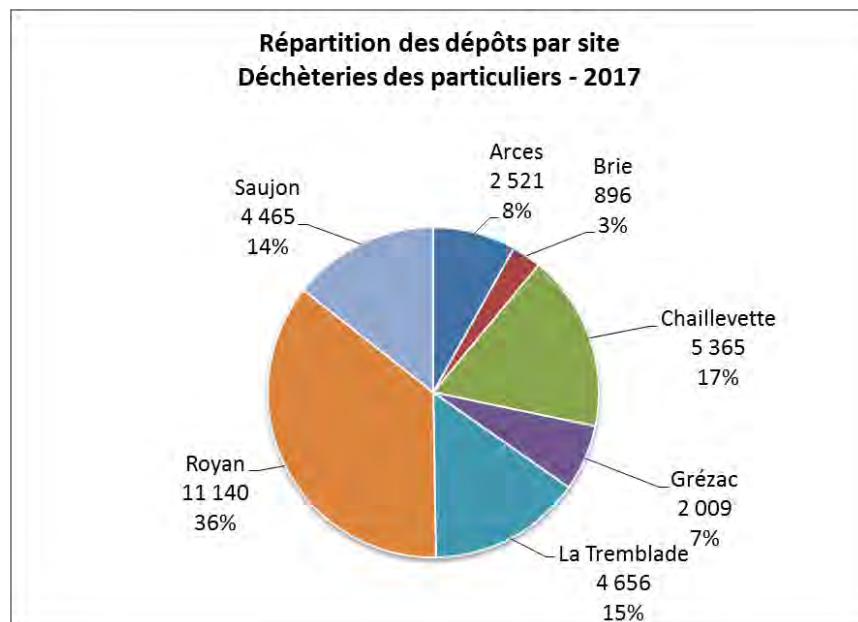


2017 : **926 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+149 t / +19,2%**

En 2017, les sites qui ont réceptionné le plus de tonnages sont⁹ :

1. Royan (36% du tonnage total)
2. Chaillevette (17% du tonnage total)
3. La Tremblade (15% du tonnage total)
4. Saujon (14% du tonnage total)



Les enlèvements pour l'ensemble des déchets ont généré **6 440 rotations**¹⁰ de bennes, soit une augmentation de 10,6% par rapport à 2016 (5 822 rotations en 2016), notamment due aux rotations supplémentaires de bennes DEA (+161) et de déchets verts (+204).

2.2.2 La collecte hors bennes

Les déchets admis et collectés hors bennes (tonnages 2017) sont :

- les **batteries** : **15,28 tonnes** récupérées (- 48% par rapport à 2016).
- les **piles** : **3,66 tonnes** récupérées (- 15% par rapport à 2016, notamment grâce à la récupération des piles mise en place dans de nombreux commerces). Outre la collecte des piles sur les déchèteries, le service gère aussi la collecte de boîtes à piles installées sur les communes. L'installation de ces boîtes est proposée aux communes qui font le choix ou non de s'équiper. En 2017, 63 boîtes sont installées sur la CARA.
- les **huiles végétales** (ou Huiles Alimentaires Usagées – HAU) sont récupérées sur les déchèteries depuis le 17/12/2013 : **4,99 tonnes** collectées (+ 48,4% par rapport à 2016).
- les **huiles minérales** : **18,27 tonnes** collectées (+ 4,22% par rapport à 2016).

⁹ Annexe 9 : Tonnages déposés par déchèterie des particuliers - 2017

¹⁰ Annexe 10 : Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2017

- les **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)**, déposés par les usagers et récupérés par le Relais, représentent **118,70 tonnes** (+ 31,2% par rapport à 2016).
- les **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : des contenants spécifiques sont installés sur toutes les déchèteries (sauf Arces-sur-Gironde). En 2017, **80,7 tonnes** ont été collectées, soit une augmentation de 112,6%. En moyenne, un enlèvement est planifié toutes les semaines.
- les **radiographies et films numériques** : **437 kilos** de films radiographiques et **448 kilos** de films numériques ont été collectés en 2017, soit une augmentation de 43% par rapport à 2016.
- les **emballages ménagers recyclables** : collectés en colonnes aériennes depuis janvier 2015, 12 colonnes¹¹ sont installées sur les 7 déchèteries des particuliers (3 sur Royan, 2 sur Saujon, 2 sur Chaillevette, 2 sur La Tremblade, 1 sur Grézac, 1 sur Arces-sur-gironde et 1 sur Brie-sous-Mortagne). Elles sont collectées tous les 15 jours (sauf la déchèterie de Brie-sous-Mortagne qui n'est collectée qu'une fois par mois). Le tonnage collecté s'élève à **210,60 tonnes** (+12% par rapport à 2016).
- le **verre** : il est collecté en colonnes¹² aériennes dont **11** sont positionnées sur les 7 déchèteries des particuliers. Le tonnage collecté sur ces dernières atteint **189,48 tonnes**. Une deuxième colonne a été mise en place sur la déchèterie de Chaillevette le 30.06.2017.
- les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)**¹³ : le tonnage atteint **771,19 tonnes** (+2% par rapport à 2016). Ils sont classés selon les 4 catégories :
 - Gros Electroménager Ménager (GEM) hors froid : 20% du tonnage
 - Gros Electroménager Ménager (GEM) froid : 22% du tonnage
 - Ecrans : 21% du tonnage
 - Petits Appareils Ménagers (PAM*) : 37% du tonnage

* : sur la déchèterie de Royan, les PAM sont collectés dans une benne de 30 m³.

Le tonnage global des **déchets collectés hors bennes** s'élève en 2017 à **1 414,6 tonnes**, soit une hausse de **10,3%** par rapport à 2016 (1 282,45 tonnes).

¹¹ Annexe 11 : Colonnes aériennes emballages ménagers par déchèterie - 2017

¹² Annexe 12 : Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2017

¹³ Annexe 13 : Tonnage des catégories de DEEE par déchèterie - 2017

B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (*article 12-loi du 15 juillet 1975*). Ces déchets sont dits « assimilés » aux déchets ménagers. Il s'agit de déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes contenants que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (*Circulaire du 28 avril 1998*).

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale (RS), a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale. Le tarif est révisé annuellement après délibération du Conseil Communautaire. Le **tarif 2017** a été fixé à **0,0227 €/litre** (CC du 09/12/2016).

Quel que soit le contenant choisi, les producteurs de déchets non ménagers ont le choix entre les conteneurs aériens ou les colonnes enterrées ou les deux.

D'un volume de 5 m³, les colonnes enterrées sont équipées d'un double tambour à occlusion permanente et d'un système de contrôle d'accès, permettant l'identification des utilisateurs, ainsi que la facturation en fonction du volume déposé.

Chaque ouverture de tambour correspond à un volume déposé de 100 litres. Pour répondre aux besoins de quelques producteurs, 4 colonnes enterrées sur Royan et 1 sur Saint-Georges-de-Didonne, sont équipées de tambour de 50 litres.

En 2017, 2 colonnes ont été interverties : sur Breuillet 1 colonne verre a été remplacée par 1 colonne ordures ménagères. La colonne verre a été mise en place sur Royan. La répartition des 32 colonnes enterrées implantées sur 8 communes est, en 2017, la suivante : 2 à La Tremblade / Ronce-les-bains, 2 à Breuillet, 1 à Etaules, 20 à Royan, 2 à Vaux-sur-Mer, 1 à Meschers-sur-Gironde, 2 à Saint-Georges-de-Didonne et 2 à Saint-Palais-sur-Mer.

A la signature de la convention de redevance spéciale, il est remis gratuitement à l'utilisateur, un badge, lui donnant accès à une colonne enterrée. L'ouverture du tambour de chaque colonne est conditionnée par la lecture et la reconnaissance des codes-barres des badges. Les déchets doivent obligatoirement être déposés en sacs fermés.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les dépôts de déchets en vrac sont rigoureusement interdits, ce qui n'est malheureusement pas respecté par tous les déposants et entraîne des nuisances olfactives.

En 2017, **377,84 tonnes** d'ordures ménagères ont été collectées en colonnes enterrées, soit une hausse de +16,8 % par rapport à 2016 (323,46 tonnes). Cette hausse est en lien avec l'augmentation du nombre de déposants : en 2017, le nombre total de conventions badges s'élève à 209, contre 150 en 2016, soit une hausse de 39,3%.

Les colonnes enterrées sont régulièrement entretenues tout au long de l'année et nécessitent différents types d'intervention :

- la laveuse à haute pression du Pôle est utilisée pour le lavage extérieur (borne et plateforme piétonnière). Un agent, spécifiquement formé à l'utilisation de cette dernière, passe sur l'ensemble des colonnes, selon un planning qui varie de 1 à 2 fois par mois hors saison à toutes les semaines en été. Après chaque lavage, l'agent renouvelle, si nécessaire, la pose de membranes anti-odeurs à l'intérieur de la colonne. Il vérifie également l'état général de la colonne (fonctionnement du contrôleur d'accès, état de la peinture, ...) et vérifie s'il y a présence ou non de déchets non conformes dans la cuve à déchets, voire de vrac.



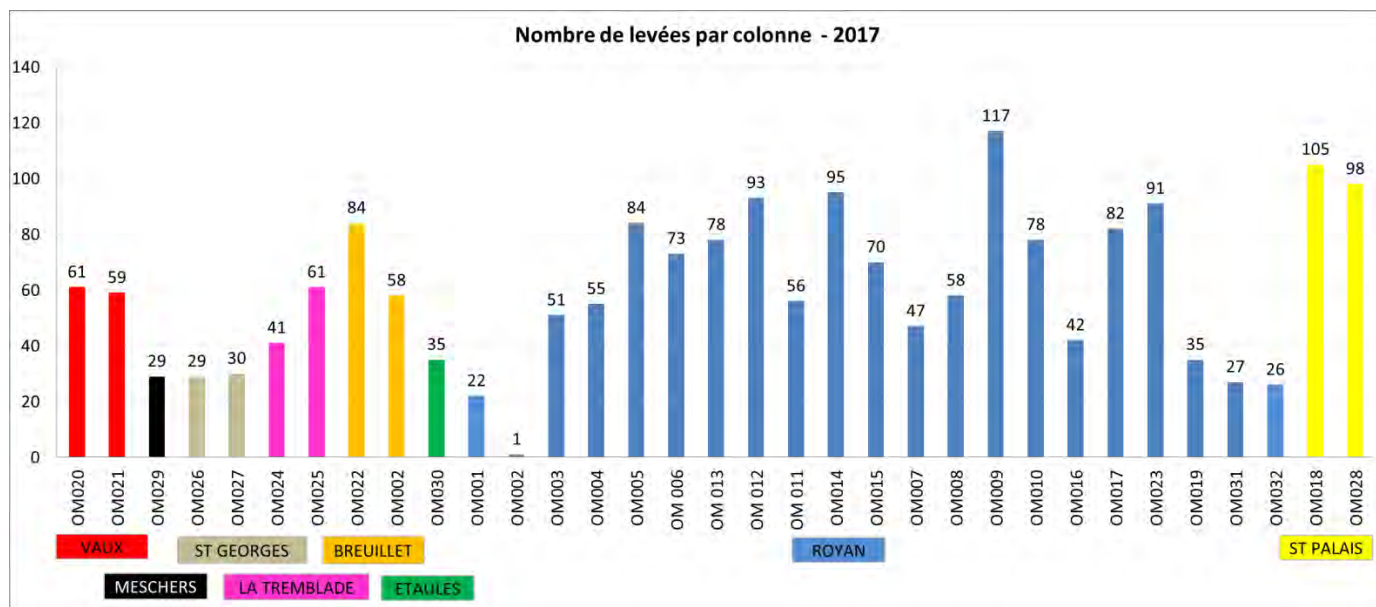
- pour le nettoyage intérieur (cuve à déchets et cuve béton), le service fait appel à une société spécialisée. En 2017, la société Plastic Omnium est intervenue pour deux campagnes de lavage (en avril et septembre).
- ponctuellement, pour des déchets tombés en fond de cuve, le service fait intervenir une société spécialisée pour l'hydrocurage et la désinfection des cuves à déchets.

Les interventions effectuées, en 2017, sur les colonnes enterrées sont les suivantes :

INTERVENTIONS	MONTANT € TTC
Membranes anti-odeurs	556,20
Lavage (2 campagnes)	11 904,00
Nettoyage / hydrocurage	2 208,72
Changement de batteries (31)	4 027,20
Maintenance	407,04
Remplacement d'une colonne	1251,60
Déplacement colonnes	1 848,00
Réparations diverses	4 532,70
Reprise peinture en régie	1 917,14
TOTAL	26 804,60

Le coût global de ces interventions est inférieur de 16% par rapport à 2016 (31 964,28 €TTC) ce qui s'explique par les coûts liés à une campagne de maintenance curative qui s'est élevée en 2016 à 10 507,62 €TTC et qui n'a pas eu lieu en 2017.

En 2017, 1 971 levées ont été comptabilisées dont 25% sur juillet et août. La répartition par colonne est la suivante :



Les colonnes les plus utilisées se situent principalement à Royan (Front de Mer), à Saint-Palais-sur-Mer (Square Hayton) et à Breuillet (EHPAD Maison de retraite).

Le calcul du montant annuel de la redevance spéciale est le suivant :

- pour les conteneurs individuels :

Année N = [(Total litrage installé x Nombre de collectes annuelles de la commune où se situe l'établissement x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1) – (Nombre de collectes non effectuées suivant période(s) de fermeture déclarées)]

- pour les colonnes enterrées :

Année N = [(100 litres x Nombre d'ouvertures annuelles du tambour x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1)]

Afin de répondre aux besoins de professionnels ayant signé la redevance spéciale, une collecte des **cartons bruns** est organisée, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation, assurée par Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR), est gratuite pour les assujettis. En 2017, **467,76 tonnes** de cartons bruns ont été collectées (2016 : 422,98 tonnes, soit +8%) et **1 018 adhérents** à la redevance spéciale ont souhaité bénéficier de cette prestation (2016 : 943 adhérents soit +8%).

Au 31 décembre 2017, **1 671 conventions** « bacs » et **209 conventions** « **badges** » étaient signées, soit un total de **1 880 conventions redevance spéciale**.

Pour mémoire **les recettes perçues** s'élèvent à **1 946 105 €** (source : compte administratif 2017), en hausse de 3% par rapport à 2016, elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

2. Les déchets produits par les établissements de l'Hôtellerie de Plein Air

Les établissements de l'Hôtellerie de Plein Air (HPA) sont collectés, hors saison, dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères des ménages mais bénéficient d'une collecte quotidienne du 15 juin au 15 septembre. Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de pesée embarquée permettant à la CARA d'effectuer la facturation toute l'année.

En **2017**, le tonnage collecté d'ordures ménagères sur les **116 établissements** s'élève à **2 416 tonnes** (2016 : 2 379 tonnes), ce qui représente 8,01% du tonnage global d'ordures ménagères du territoire.

Instituée par délibération du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'Hôtellerie de Plein Air est réévaluée chaque année. Le Conseil Communautaire, réuni le 18 décembre 2015, a décidé de fixer le **tarif** de la redevance **2017**, pour la collecte et le traitement des déchets de l'hôtellerie de plein air, à **251 €TTC/tonne** (2016 : 249 €/tonne).

Pour mémoire **les recettes** perçues s'élèvent à **625 022 €** (source : compte administratif 2017). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

3. Les déchets de la déchèterie artisanale

Les professionnels ont à leur disposition (depuis 2001), une déchèterie, dite « déchèterie artisanale », aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, la déchèterie artisanale est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Les déchets admis sont le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le bois, le verre, les déchets non-valorisables, les huiles usagées (minérales et végétales) et les textiles et chaussures usagées.

Les DEEE des communes et des professionnels (hors revendeurs électroménagers) sont acceptés (37,73 tonnes déposées en 2017).

Les pneus, uniquement ceux issus des dépôts sauvages (y compris les dépôts sauvages des communes et des gens du voyage) sont regroupés sur la déchèterie artisanale : 5,9 tonnes ont été évacuées en 2017.

Les dépôts sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels.

Suite aux évolutions législatives et réglementaires, les tarifs appliqués ont été révisés et sont les suivants :

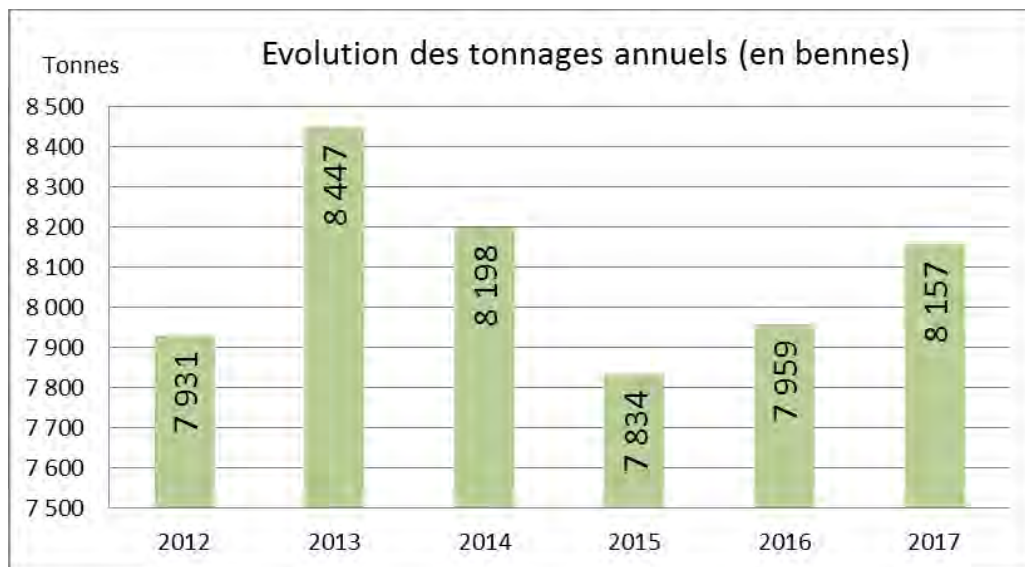
Matériau	Tarifs €/tonne		
	2017	Rappel 2016 & 2015	Rappel 2014
Bois	75	95	125
Déchets verts	63	65	68
Gravats	32	33	28
Déchets non valorisables	170	170	170
Ferrailles	dépôts gratuits	dépôts gratuits	8
Cartons	dépôts gratuits	dépôts gratuits	46
Huiles végétales, huiles minérales, verre	dépôts gratuits	dépôts gratuits	dépôts gratuits

Pour mémoire, les **recettes perçues** s'élèvent à **474 245 €** (source : compte administratif 2017). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

3.3.1 La collecte en bennes

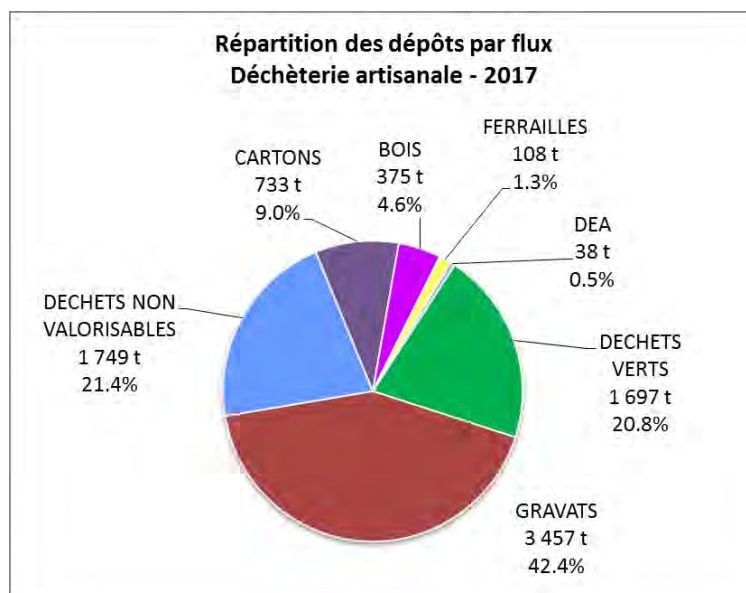
Les déchets admis et collectés en bennes sur la déchèterie artisanale sont : les gravats, les cartons, les déchets verts, le bois, les déchets non valorisables et les ferrailles. Les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) sont également acceptés depuis septembre 2017, mais uniquement pour les professionnels munis d'une carte Ecomobilier.

Au global, **8 157 tonnes** de déchets ont été collectées en bennes en 2017, soit une augmentation de 198 tonnes (+2,5 %) par rapport à 2016 (7 958 tonnes)¹⁴.



Les 3 principaux matériaux sont :

- Les gravats (42,4%)
- Les déchets non valorisables (21,4%)
- Les déchets verts (20,8%)

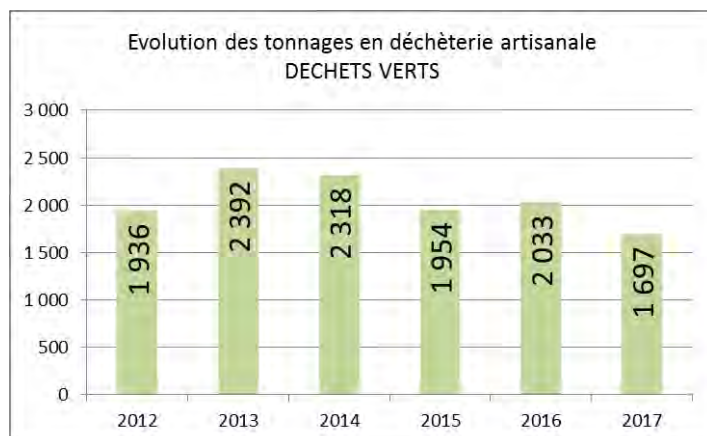


L'évacuation de tous les matériaux a généré, en 2017, **1 783 rotations** de bennes, soit +2,29% par rapport à 2016 (1 743 rot.).

¹⁴ Annexe 14 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2017
Annexe 15 : Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2017

En détail, l'évolution par matériau est la suivante :

DECHETS VERTS

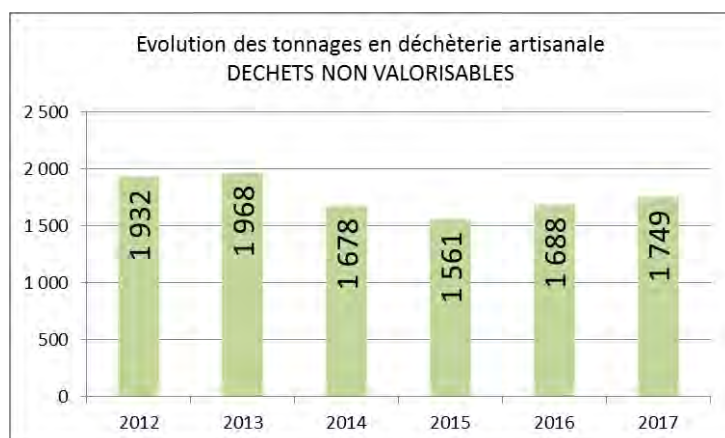


2017 : **1 697 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **-336 t / -17 %**

Moyenne depuis 2012 : **2 055 t/an**

DECHETS NON VALORISABLES

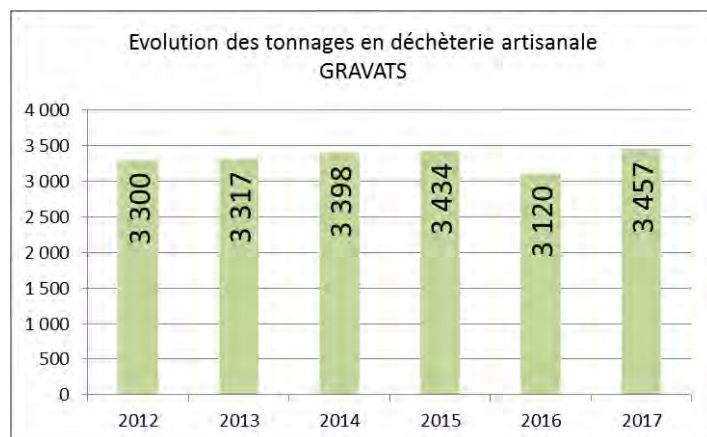


2017 : **1 749 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+61 t / +4%**

Moyenne depuis 2012 : **1 763 t/an**

GRAVATS

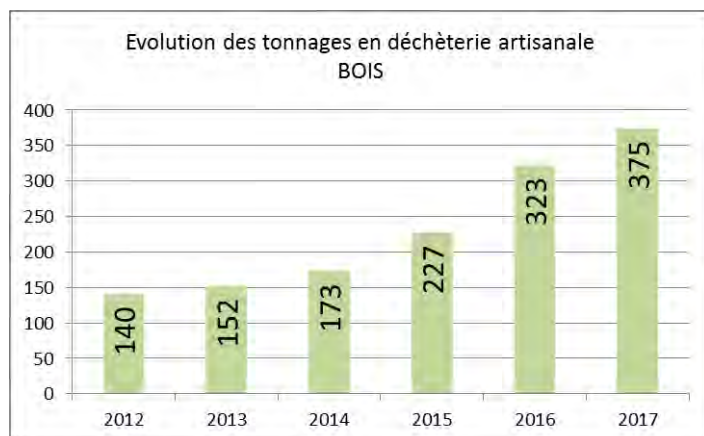


2017 : **3 457 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+337 t / +11%**

Moyenne depuis 2012 : **3 338 t/an**

BOIS

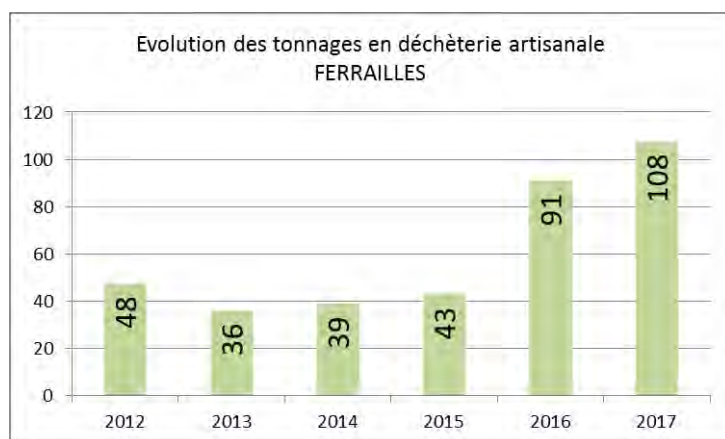


2017 : **375 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+52 t / +16%**

Depuis 2012 : augmentation constante des tonnages due à une baisse du tarif.

FERRAILLES

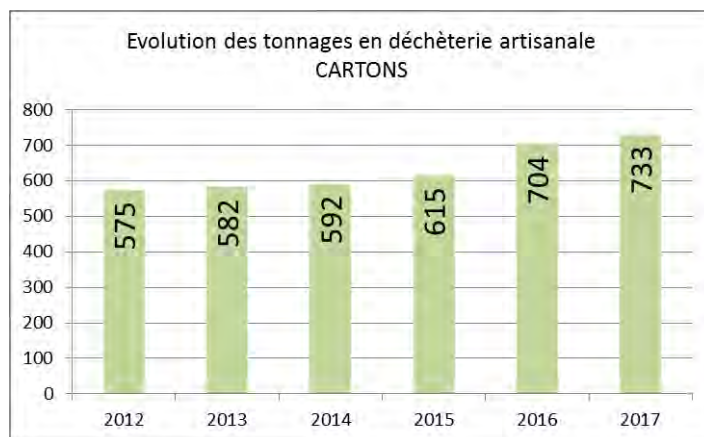


2017 : **108 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+17 t / +18%**

Augmentation constante depuis 2016. Le dépôt gratuit depuis 2015, couplé à la chute des cours, incite les usagers professionnels à se déplacer en déchèterie artisanale pour déposer leurs ferrailles.

CARTONS



2017 : **733 tonnes**

Evolution 2016/2017 : **+29 t / +4%**

Moyenne depuis 2012 : **634 t/mois**

3.3.2 La collecte hors bennes

Les déchets admis et collectés (tonnages 2017) hors bennes sont :

- Les **batteries** : elles sont collectées avec les batteries des déchèteries des particuliers (tonnage global des déchèteries des particuliers et de la déchèterie artisanale : 15,28 tonnes).
- Les **piles** : **3,395 tonnes** récupérées.
- Les **huiles végétales** (ou Huiles Alimentaires usagées - HAU) : **1,41 tonnes** collectées.
- Les **huiles minérales** : **1,53 tonnes** collectées.
- Les **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures** (TLC) : **0,81 tonnes**.
- Le **verre** : **6,99 tonnes** collectées (1 colonne aérienne sur le site).
- Les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques** : **37,728 tonnes** collectées.

Globalement, le tonnage déposé hors bennes en 2017, tous déchets confondus, atteint **51,86 tonnes**.

ORGANISATION DU TRAITEMENT

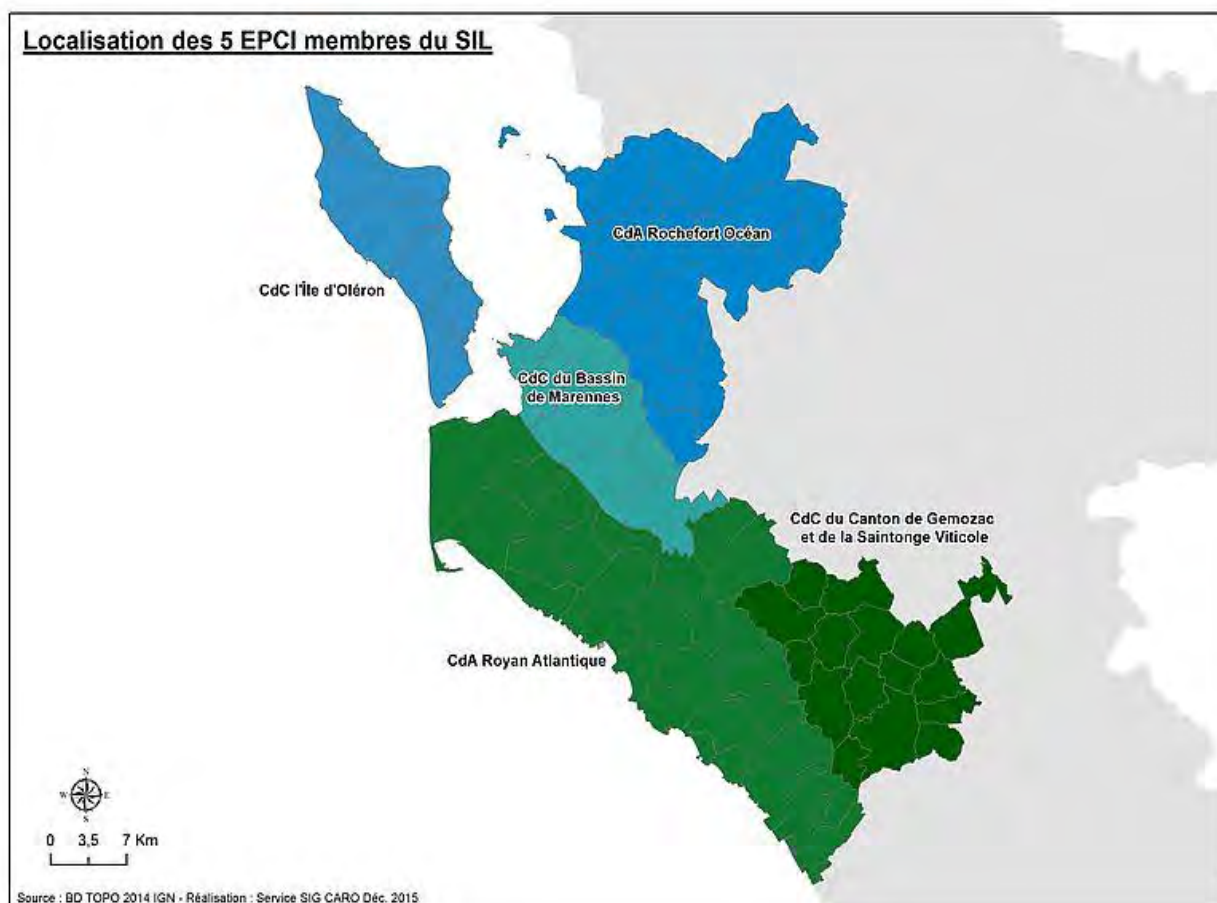
A. LES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé en 2005, a pour mission de traiter et valoriser les déchets ménagers résiduels de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime. Le SIL, dont le siège est à Rochefort-sur-mer, englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente, regroupe 4 collectivités territoriales partenaires :

- La communauté d'agglomération Rochefort Océan
- La communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- La communauté de communes de l'Ile-d'Oléron
- La communauté de communes du bassin de Marennes

et traite également les ordures ménagères de la Communauté de Communes de Gémovac et de la Saintonge Viticole.

Localisation des 5 EPCI membres du SIL

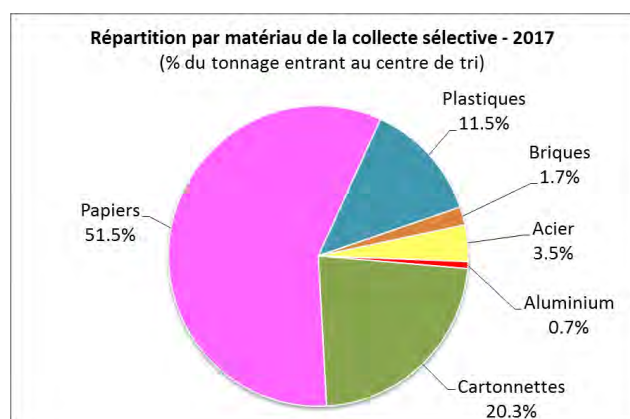


Après la collecte, les ordures ménagères résiduelles, sont acheminées au centre de transfert de Médis et sont ensuite enfouies en ISDND¹⁵ dans des alvéoles conçues conformément aux exigences de la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées au titre de la protection de l'environnement. Le reste est incinéré par valorisation énergétique (ceci pour compenser une baisse de tonnage entrant et éviter ainsi une combustion incomplète qui pourrait engendrer un rejet non conforme aux normes en vigueur).

En 2017, 90% des ordures ménagères ont été enfouies (à 27,8% sur l'ISDND de Clérac et 72,2 % sur l'ISDND de La Pouyade), le reste a été incinéré à l'UVE¹⁶ d'Echillais.

B. LES DECHETS RECYCLABLES

Depuis le 5 juin 2016, suite à l'attribution, pour 4 ans, du nouveau marché d'exploitation du quai de la collecte sélective de Médis, les déchets recyclables sont triés, sur la saison estivale, au centre de tri ASTRIA à Bègles et, le reste de l'année, sur le centre de tri SOTRIVAL à Clérac. Ce nouveau marché intègre le coût de traitement des refus de tri dans le coût global. Les tonnages de collecte sélective entrants sont triés selon six catégories de matériaux dont la répartition en 2017 est la suivante :



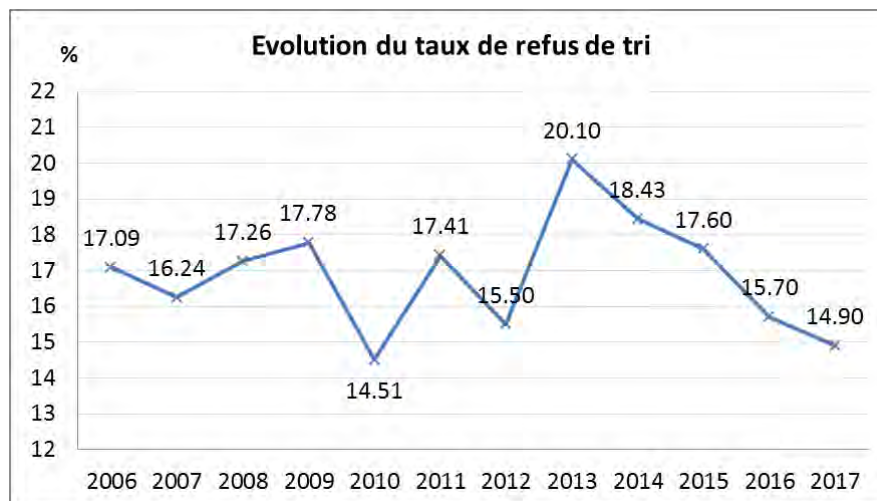
Les papiers représentent presque la moitié (en poids) des matériaux de collecte sélective, suivi des cartonnettes et des plastiques.

La performance « emballages légers » de **25,23 kg/habitant** (hors papiers) est supérieure aux moyennes régionale (Nouvelle Aquitaine : 21,6 kg/hab.) et nationale (17,6 kg/hab.) Cette performance est basée sur les tonnages recyclés, livrés aux repreneurs et soutenus par Eco-emballages.

¹⁵ Installation de Stockage de Déchets non Dangereux

¹⁶ Unité de Valorisation Énergétique

En 2017, les **refus** représentent **14,9%** des tonnages entrants, soit une baisse de 0,8% par rapport à 2016 (15,7%). Le taux de refus baisse depuis 4 années consécutives pour atteindre son 2^{ème} meilleur taux. A titre de comparaison, le taux de refus national moyen est de 18,8%.



C. LE VERRE

Après collecte, le verre est, soit vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie à La Tremblade, soit régulièrement chargé par camion grue pour être transporté à Chateaubernard (16) et recyclé par Saint Gobain Emballages (SGE).

D. LES DECHETS VERTS

Après broyage sur la plateforme de Grézac, mise à disposition, par la CARA, au Syndicat Intercommunaute du Littoral (SIL), qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé (LOCARECUPER), les tonnages provenant de la collecte en porte à porte et ceux provenant des déchèteries sont valorisés en circuit court (agriculteurs et éleveurs locaux pour épandage).

E. LES DECHETS DES DECHETERIES

- **BATTERIES** : regroupement à Pons puis recyclage en Espagne (RECOBAT).
- **BOIS** : réception et pesée sur la plateforme de conditionnement (Sté PINET), située à Pons (17). Puis le bois est transporté à l'usine EGGER de Rion-les-Landes, pour être transformé en panneaux de particules (valorisation matière).

- **CARTONS BRUNS** : réception sur l'installation industrielle de La Rochelle (Sté PAPREC). Matière triée, mise en balles, puis expédiée aux papetiers comme nouvelle matière première.
- **DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)** : il s'agit des produits biocides et phytopharmaceutiques ménagers, des colles et mastics, des enduits, des peintures et lasures, des solvants, des produits décapeurs de surface ou déboucheurs de canalisations, des acides et alcools ménagers. Tous ces produits sont traités dans des filières spécifiques pour les produits chimiques.
- **DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)** : les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie. Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble. La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo. Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries. Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.
- **DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (DEEE)** : démantèlement et envoi des différents matériaux en filières spécialisées.
- **DECHETS NON VALORISABLES** : réception et traitement à l'installation de stockage de déchets non dangereux de SOTRIVAL à Clérac.
- **DECHETS VERTS** : broyage sur la plateforme de Grézac puis valorisés en circuit court.
- **FERRAILLES** : regroupement et conditionnement sur le site de stockage à Echillais. Puis, les métaux sont broyés et triés par catégorie sur le site de Le Pian Médoc. Les paquets sont ensuite envoyés par voie maritime ou terrestre dans les sidérurgies, fonderies et raffineries mondiales.
- **GRAVATS** : dépôt, tri, broyage et stockage sur l'installation de stockage des déchets inertes exploitée par la SARL Charente Valorisation à Sablonceaux. Valorisation des produits broyés dans les activités de travaux publics ou des opérations de remblaiement.
- **HUILES ALIMENTAIRES** : collecte par SUEZ ORGANIQUE. Prétraitement à Villenave d'Ornon (33), puis utilisation comme combustibles sur des sites industriels régionaux en substitution d'énergie fossile.
- **HUILES MINERALES** : enlèvement par la SEVIA (VEOLIA), puis valorisation énergétique.
- **PILES** : regroupement à CESTAS (COREPILE), puis recyclage chez ACOOR Environnement ou chez des affineurs de métaux.

- **RADIOGRAPHIES ET FILMS NUMERIQUES** : après broyage, les radiographies sont trempées dans des bains d'enzymes permettant de récupérer les nitrates d'argent qui sont ensuite acheminés vers un «fondeur affineur». Les résidus sont du PET, plastique servant, entre autre, à la fabrication de bouteilles plastiques.
- **TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)** : collecte par Le RELAIS, puis réemploi en textiles de seconde main, coupés en chiffons ou recyclés en nouvelles matières premières par effilochage.

MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS

A. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN BACS EN PORTE A PORTE : marché de 45 mois (29/12/2013 - 30/09/2017), titulaire : COVED. Nouveau marché de 75 mois (01/10/2017 – 31/12/2023), titulaire : COVED Environnement.

	Montants payés 2017 (€ HT)	
	01/01 -> 30/09	01/10 -> 31/12
collecte des ordures ménagères en porte à porte	2 383 206.38	587 773.95
collecte des recyclables en porte à porte	1 030 091.39	357 064.62
collecte des déchets verts en porte à porte sur 15 communes	329 166.16	84 015.21
collecte des ordures ménagères en colonnes enterrées	56 151.29	21 619.60
collecte des ordures ménagères des campings	257 053.06	22 053.99
collecte des aires de passage des gens du voyage	14 702.72	
collectes exceptionnelles	0.00	
TOTAL	4 070 371.00	1 072 527.37
	5 142 898.37	

Le coût de collecte global des déchets ménagers en 2017 est de 127,39 €HT/tonne, en baisse de 0,08% par rapport à 2016 (127,49 €HT/tonne).

COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE : marché de 4,5 ans (13/12/2014-15/06/2019), titulaire : COVED.

	Montants payés 2017 (€ HT)
collecte des colonnes à verre (aériennes et enterrées)	189 713.23
transport du verre	103 434.77
fourniture et pose d'un système de remplissage	76 421.85
TOTAL	369 569.85

Le coût de collecte du verre en 2017 est de 74,51 €HT/tonne, en hausse de 2,6% par rapport à 2016 (72,59 €HT/tonne).

COLLECTE DES CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELS : marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle, passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR). Ce marché a été reconduit pour la période du 01/01 au 31/12/2017 pour un montant de 130 200€ correspondant à 9 300 heures d'insertion. Le support d'activité consiste en la collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels ayant signé une convention de redevance spéciale avec la CARA.

COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS EN COLONNES AERIENNES SUR LES DECHETERIES :

prestation assurée par la société SUEZ SITA Sud-Ouest (01/01 - 31/12/2017). La collecte s'effectue, le mercredi, une semaine sur deux, avec un renfort sur la déchèterie de Royan en août (1 collecte hebdomadaire). En 2017, 28 collectes ont eu lieu et le montant payé pour la collecte des colonnes aériennes emballages ménagers sur les déchèteries des particuliers a été de 13 056,15 € HT. Au total, 215,2 tonnes ont été collectées en 2017, soit une hausse de 14,8% par rapport à 2016. Ce service complémentaire est de plus en plus utilisé par les usagers.

MAINTENANCE DES CONTENEURS : marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle, passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec TRAJECTOIRE du 01/01 au 31/12/2017, pour un montant de 20 568 € correspondant à 1 582 heures d'insertion. Le support d'activité consiste à intervenir sur le terrain, en soutien de l'agent CARA affecté à la maintenance des conteneurs auprès des ménages (particuliers et syndicats de propriété) pour toutes les opérations liées à la maintenance des conteneurs.

B. DECHETERIES

ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC EN DECHETERIES : marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) du 01/01 au 31/12/2017 pour un montant de 141 218 € correspondant à 10 087 heures d'insertion dont 2 160 heures pour les renforts saisonniers. Le support d'activité consiste à accueillir, informer et orienter les usagers et à assurer les opérations de réception, de surveillance du tri, de gestion et de gardiennage des équipements des déchèteries.

COLLECTE ET TRAITEMENT :

- **BATTERIES :** marché de 4 ans (01/03/2015 - 28/02/2019). Titulaire : SARL PINET (PONS - 17). Prix de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle. Recettes perçues en 2017 = 9 854,30€, en baisse (-28,45%) par rapport à 2016 en raison de la chute des cours.
- **PILES :** convention de reprise de 6 ans avec COREPILE (01/01/2016 - 31/12/2021). L'enlèvement sur les déchèteries et le traitement sont effectués gratuitement. Sur les déchèteries des particuliers, les piles sont collectées dans des fûts à piles. Sur les communes, les boîtes à piles sont collectées en régie, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud et sont regroupées sur la déchèterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan.

- **HUILES ALIMENTAIRES USAGEES (HAU) :** contrat pour 36 mois (17/12/2016-31/12/2019) avec SUEZ ORGANIQUE et un prix de rachat à 110 €HT/tonne. Le montant des recettes en 2017 s'est élevé à 703,01 €.
- **HUILES MINERALES :** marché de 4 ans (01/07/2015 - 30/06/2019). Titulaire : SEVIA. L'enlèvement et le traitement étaient initialement effectués gratuitement. Le décret du 08/08/2016 a supprimé la gratuité de la prestation d'enlèvement des huiles usagées ; un avenant a été signé avec la société SEVIA, pour la fin du contrat, avec un montant de reprise à hauteur de 136,40 € TTC l'enlèvement. Pour l'année 2017, le montant payé pour les enlèvements est de 4 228,40 €TTC.
- **DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (DEEE) :** agrément de 6 ans (01/01/2015-31/12/2020) avec l'organisme coordonnateur OCAD3E. Les collecteurs désignés par l'Eco-organisme (ECOLOGIC) sont :
 - SIRMET pour la collecte de la benne des PAM de la déchèterie de Royan
 - DOUMEN pour les autres DEEE
 Convention de collecte d'1 an renouvelable jusqu'à la fin de l'agrément. Les enlèvements sont gratuits. Les recettes perçues en 2017 se sont élevées à 55 394,25€.
- **DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES :** convention signée avec l'éco-organisme EcoDDS pour une durée indéterminée. Entrée en vigueur de la convention le 01/03/2015. La reprise des DDS et la mise en place des contenants spécifiques sont effectuées progressivement sur les déchèteries. Le collecteur désigné par l'éco-organisme est ORTEC. Les recettes perçues au titre de l'année 2017 se sont élevées à 5 616,33 €, en baisse par rapport à 2016 (8 115,08 € ; -30,8%). Le montant des recettes en 2016 était plus élevé grâce à des recettes spécifiquement allouées aux actions de communication réalisées pour la filière.

En parallèle, une prestation spécifique pour la collecte et le traitement de certains déchets dangereux non pris en charge par l'éco-organisme (DDS hors périmètre), a été mise en place avec la société SIAP, incluant la location de contenants spécifiques, la collecte et le traitement des déchets. En 2017, 819 kg ont été collectés. Le coût de la prestation s'est élevé à 1 636,80 €TTC.
- **RADIOGRAPHIES :** convention de reprise des films radiographiques et de destruction des films numériques signée avec la société RECYCL'M pour 2 ans (15/03/2016-14/03/2018). Les radiographies sont reprises à hauteur de 500 €/tonne et la destruction des films numériques est gratuite. En 2017, 310 Kg de radiographies et 306 Kg de films numériques ont été récupérés sur l'ensemble des déchèteries. Les recettes perçues en 2017 s'élèvent à 155 €.

COLLECTE ET RECYCLAGE :

- **TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) SUR LES DECHETERIES DES PARTICULIERS / MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS TLC :** convention de 5 ans (01/01/2015-31/12/2019). Collecte : convention signée avec l'éco-organisme ECOTLC. Mise à disposition des conteneurs : convention signée avec Le Relais Atlantique.
- **DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) :** contrat territorial signé avec l'éco-organisme ECOMOBILIER (01/08/2015 – 31/12/2017). Le collecteur désigné par l'éco-organisme est VEOLIA. Une benne dédiée aux DEA a été installée sur la déchèterie de Royan en avril et Saujon en novembre (la déchèterie de Chaillevette est déjà équipée depuis avril 2016). Les recettes pour l'année 2017 se sont élevées à 72 310,92 €.

FOURNITURE, ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES BENNES BOIS, DECHETS VERTS, GRAVATS ET TOUT-VENANT DES DECHETERIES (DES PARTICULIERS ET ARTISANALE) : marché alloti de 4 ans (13/10/2014 - 31/10/2018), titulaire COVED.

		Montants payés 2017 (€ HT)
Lot 1 : déchèterie artisanale	déchets non valorisables	85 447.27
	déchets verts	49 691.14
	bois	15 796.19
	gravats	35 559.38
	<i>sous-total lot 1</i>	<i>186 493.98</i>
Lot 2 : déchèteries des particuliers	déchets non valorisables	339 327.23
	déchets verts	467 950.40
	bois	109 461.53
	gravats	77 761.60
	<i>sous-total lot 2</i>	<i>994 500.76</i>
TOTAL		1 180 994.74

En 2017, le coût de la prestation, pour le lot 1, s'élève à 25,46 €HT/tonne, soit +2,3% par rapport à 2016 (24,88 €HT/tonne) et 34,23 €HT/tonne, pour le lot 2, soit +5,1% par rapport à 2016 (32,57 €HT/tonne).

TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES (DES PARTICULIERS ET ARTISANALE) :

- Lot 1 - ferrailles : marché de 3 ans et 10 mois (01/06/2016-31/03/2020), titulaire DECONS. La mise à disposition des contenants est de 20 €HT/benne et le transport de 25 €HT/benne. Des recettes sont perçues grâce au rachat* des ferrailles (prix plancher de 90 €/tonne).

	Montants payés 2017 (€ HT)
Mise à disposition & transport des contenants	46 534.50
Reprise de la ferraille (recettes)	-135 245.75
TOTAL	-88 711.25

* Le prix de rachat des ferrailles est calculé à partir de l'indice mensuel de la mercuriale de la revue « L'Usine Nouvelle – Indice de référence : Rubrique Q0602 recyclage ferrailles, Ferrailles et vieilles fontes / Ferrailles de ramassage toutes dimensions de plus de 3 mm d'épaisseur pour la région Sud-Ouest Atlantique ».

- Lot 2 - cartons : marché de 4 ans (01/04/2016-31/03/2020), titulaire NCI Environnement (groupe PAPREC). Le coût de l'enlèvement comprend la mise à disposition de contenants (2,50 €/HT/tonne) et le transport des contenants (67,50 €/HT/tonne). Des recettes sont perçues grâce au rachat** des cartons (90 €/tonne), duquel est enlevé le coût de mise en balles de ces derniers (15 €/tonne). La chute des cours a généré des pertes de recettes sur le dernier trimestre 2017 (0 €/tonne en octobre et décembre et 5 €/tonne en novembre). Entre 2016 et 2017, ce sont 16 230,46 € de recettes en moins.

	Montants payés 2017 (€ HT)
Mise à disposition & transport des contenants	95 728.90
Mise en balles & reprise des cartons (recettes)	-64 288.94
TOTAL	31 439.96

** Le prix de rachat des cartons est calculé à partir de l'indice mensuel de la mercuriale de la revue « L'Usine Nouvelle – Indice de référence : Rubrique Recyclage Papiers, N3201, Vieux papiers, Groupe 1 : sortes ordinaires, N3228 – 1.04 Emballages commerciaux, Variation France ».

- Lot 3 - déchets non valorisables : marché de 4 ans (01/04/2016-31/03/2020), titulaire SUEZ SITA Sud-Ouest
- Lot 4 - gravats : marché de 4 ans (01/04/2016-31/03/2020), titulaire COVED (sous-traitant : CHARENTE VALORISATION
- Lot 5 - bois : marché de 4 ans (01/04/2016-31/03/2020), titulaire EGGER PANNEAUX & DECORS

	Montants payés 2017 (€ HT)
Traitement des déchets non valorisables	572 147.05
Traitement du bois	41 890.09
Traitement des gravats	82 235.56
TOTAL	696 272.70

C. TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE

EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT DE MEDIS, TRANSPORT ET TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE : marché alloti de 4 ans (05/06/2016 - 31/05/2020).

- Lot 1 - exploitation du quai de transfert de Médis et transport du tri, titulaire SUEZ, sous-traitant transport RAPITEAU
- Lot 2 - tri et conditionnement de la collecte sélective, titulaire SUEZ

		Montants payés 2017 (€ HT)
Lot 1 :	Exploitation du quai de transfert de Médis	177 959.77
	Transport de la collecte sélective	140 231.96
	<i>sous-total Lot 1</i>	<i>318 191.73</i>
Lot 2 :	Tri de la collecte sélective	1 076 443.95
TOTAL		1 394 635.68

La baisse du montant de la prestation de tri (-6,2% par rapport à 2016) est due à la forte diminution du cout de tri sur le nouveau marché (165 €/tonne contre 278 €/tonne).

D. FOURNITURE ET DIVERS

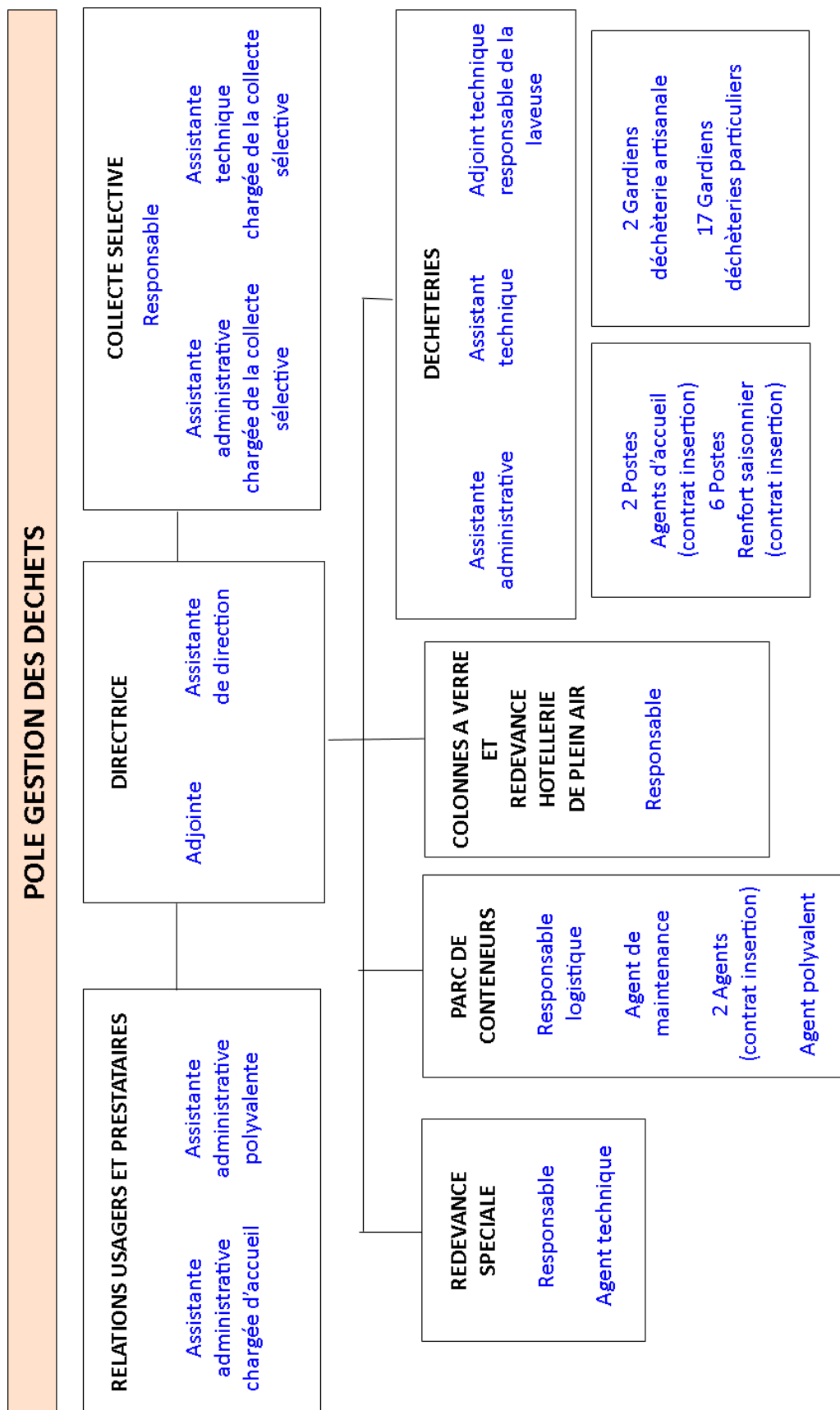
FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES : marché de 4 ans (28/09/2015 - 27/09/2019), titulaire : SCHAEFER. Le montant global des commandes en 2017 s'élève à 73 563,50 €TTC.

FOURNITURE DE COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DU VERRE : marché de 4 ans (04.02.2016 - 03.02.2020), titulaire : TEMACO. Les colonnes sont avec ou sans orifices PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Le montant global des commandes en 2017 s'élève à 43 443,60 €TTC dont 2 184 €TTC de reprises de colonnes hors service.

LOCATION DE LOCAUX : contrat de location auprès de la SCI BACCARAT (Royan), de deux locaux, de 100 m² chacun, situés zone artisanale de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan, destinés au stockage des conteneurs à déchets ménagers, pour un montant mensuel de 429,06 €TTC pour chaque local.

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

A. MOYENS HUMAINS



B. MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires
- d'une laveuse haute pression pour les colonnes (aériennes et enterrées)
- de différents bâtiments :
 - un atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpice-de-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis (délégué au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - 7 déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon, La Tremblade et Brie-sous-Mortagne
 - une déchèterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan réservée aux professionnels et aux services techniques des communes de la CARA
 - une aire de stockage du verre à La Guilleterie sur la commune de La Tremblade
 - une plateforme de dépôt de déchets verts (enceinte de la déchèterie de Grézac)
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac (délégée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - de bureaux du service au siège administratif de la CARA
- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

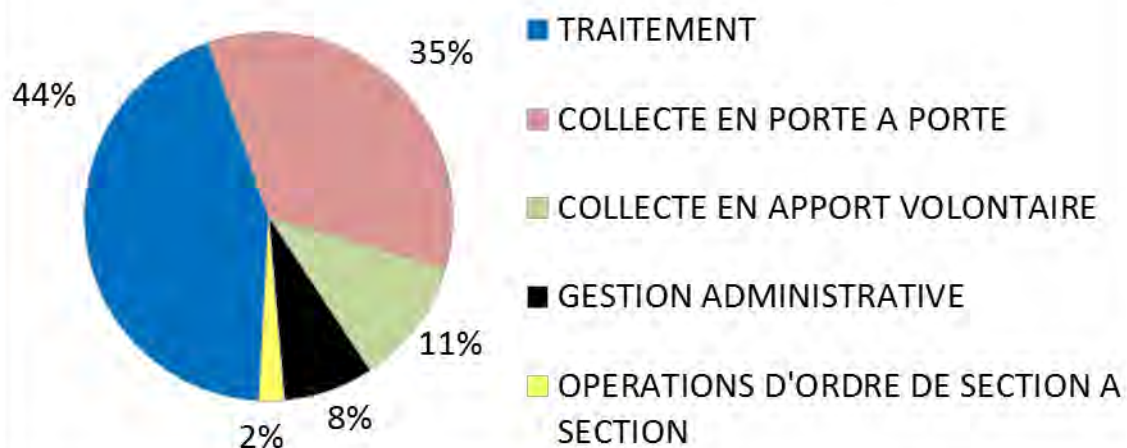
INDICATEURS FINANCIERS

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : Budget GESTION DES DECHETS

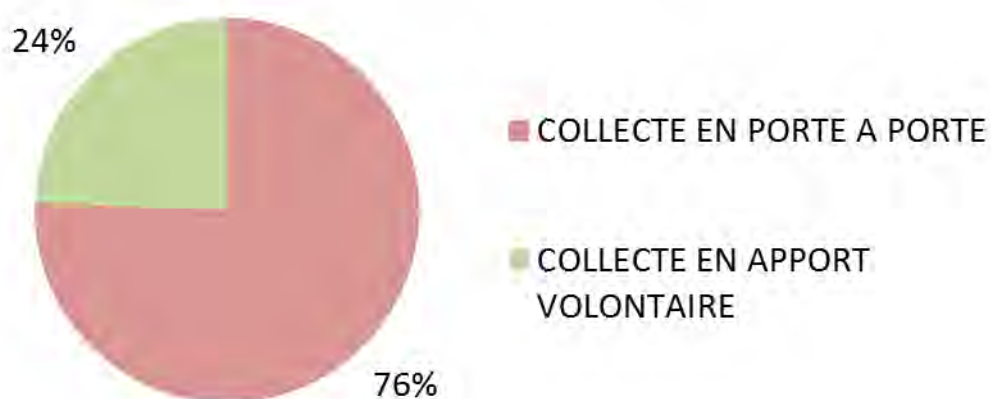
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2017
DEPENSES PAR POSTE	Réalisé
COLLECTE EN PORTE A PORTE	5 872 521 €
COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	3 277 086 €
COLLECTE SELECTIVE	1 496 190 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	452 282 €
COLLECTE PROFESSIONNELS	461 351 €
ENTRETIEN DES CONTENEURS	66 234 €
COLLECTE COLONNES ENTERREES	119 379 €
APPORT VOLONTAIRE	1 878 889 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE	226 118 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 258 930 €
COLONNES A VERRE	392 551 €
ENTRETIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	1 290 €
TRAITEMENT	7 384 082 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	4 919 200 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS – CENTRE DE TRI)	1 532 022 €
TOUT-VENANT	633 532 €
FERRAILLES	51 617 €
GRAVATS	90 861 €
CARTONS	104 681 €
BOIS	45 788 €
HUILES	4 228 €
PNEUMATIQUES	2 152 €
GESTION ADMINISTRATIVE	1 337 122 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 209 174 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	13 016 €
INTERETS DE LA DETTE	1 156 €
COMMUNICATION	19 059 €
CREANCES ADMISES EN NON VALEURS	73 221 €
TITRES ANNULES (SUR EXERCUCES ANTERIEURS)	1 325 €
AUTRES DEPENSES	20 170 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	368 354 €
TOTAL GENERAL	16 840 968 €

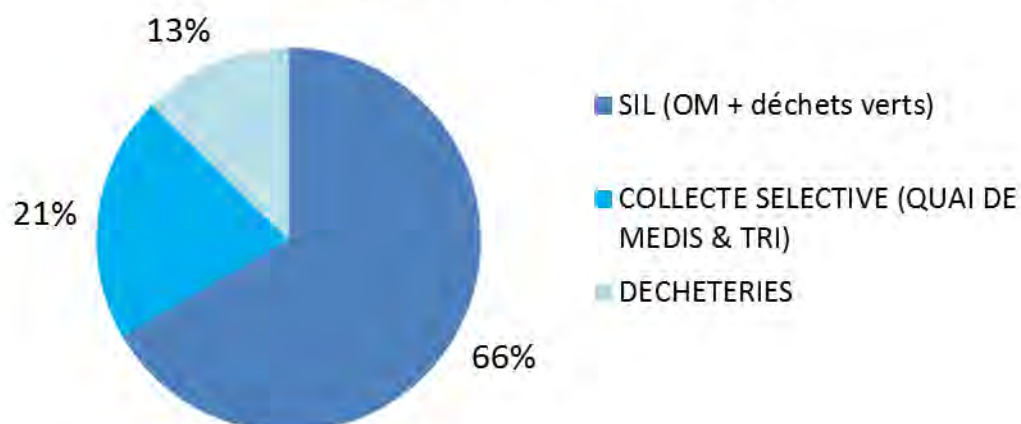
Dépenses de Fonctionnement (16,8 millions €)



COLLECTES (7,7 millions €)

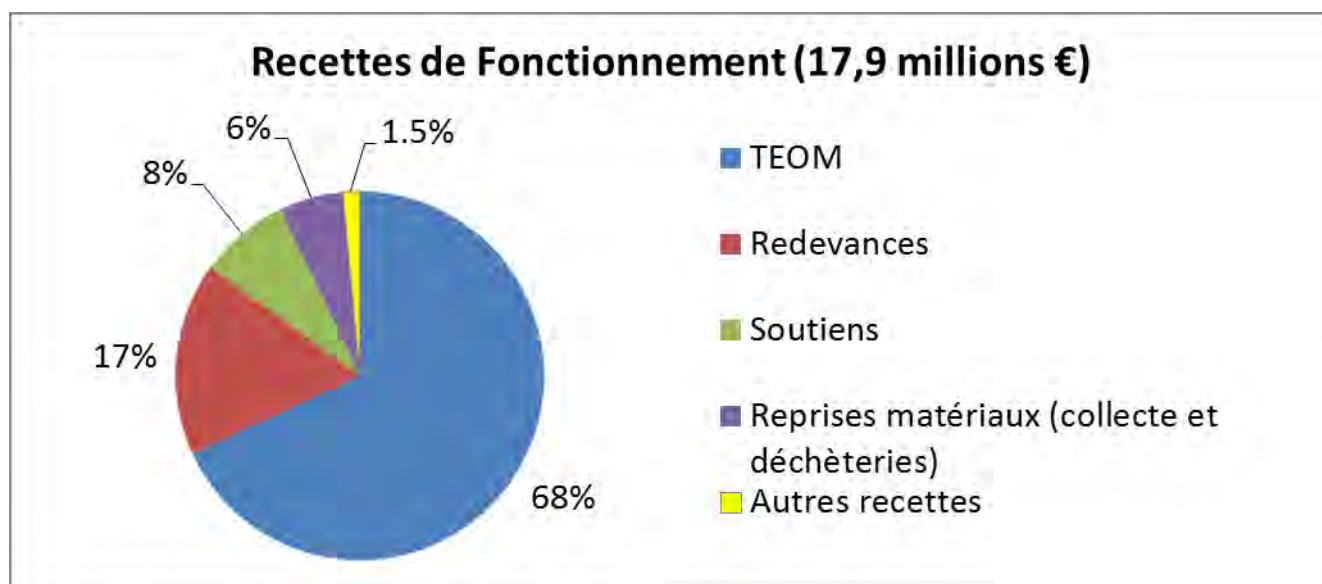


TRAITEMENT (7,3 millions €)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2017
RECETTES PAR POSTE	Réalisé
TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 245 031
REDEVANCES	3 045 372
RS PROFESSIONNELS	1 457 371
RS HÔTELLERIE DE PLEIN AIR	625 022
RS ADMINISTRATIONS	488 734
DECHETERIE ARTISANALE	474 245
REPRISE MATERIAUX	1 011 253
PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS	1 419 236
RESSOURCES HUMAINES	85 999
PARTICIPATION AGENTS TITRES RESTAURANT	19 539
REMBOURSEMENT SUR SALAIRES	66 460
AUTRES RECETTES	177 740
REMBOURSEMENT SIL TROP PERCU	150 965
AUTRES RECETTES	26 775
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 240
TOTAL GENERAL	17 986 871



ZOOM SUR LA COLLECTE SELECTIVE

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective, la CARA est en partenariat depuis l'année 2000 avec Eco-Emballages, entreprise agréée par l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2013, la CARA et **Eco-Emballages** se sont engagés sur le Contrat pour l'Action et la Performance, dit **Barème E**, pour une durée de 4 ans (soit jusqu'au 31/12/2017). Ce barème permet à la CARA d'obtenir des soutiens financiers à la tonne recyclée, une garantie de reprise et de recyclage ainsi qu'un accompagnement technique et méthodologique à la sensibilisation et à l'optimisation du service de collecte sélective et du tri.

Le barème E repose sur les performances de collecte sélective atteintes par la collectivité tant en terme de quantité que de qualité. En clair, plus les performances de tri seront bonnes, plus la CARA pourra prétendre à des soutiens financiers importants. Pour cela, la CARA a contracté avec diverses sociétés, sur la durée de l'agrément d'Eco-Emballages, pour la reprise de ces matériaux, dont le détail est le suivant :

- aluminium, acier, cartonnettes et briques alimentaires : SITA
- flacons plastiques : VALORPLAST
- verre : SAINT GOBAIN ENVIRONNEMENT

Parallèlement, l'éco-organisme **ECOFOLIO**, assure le financement de la filière des papiers. La CARA est sous convention avec celui-ci pour une durée de 4 ans, jusqu'au 31/12/2017. Le prestataire de reprise, sur la période du 05/06/2013 au 31/07/2015, était la société UPM, mais après liquidation de cette dernière, la CARA a contractualisé, avec la société PAPREC pour la période du 01/08/2015 au 31/12/2017.

Déchèteries : les matériaux collectés en déchèteries sont acheminés vers les filières de recyclage.

Le total des recettes perçues (collecte sélective et déchèteries) s'élèvent à 2 430 489 € (source : compte administratif 2017).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	Exercice 2017		
	Prévisions	Réalizations	Reports
ACQUISITION DE BACS A PILES	5 000 €	4 752 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	44 000 €	21 750 €	21 616 €
ACQUISITION DE CONTENEURS COLLECTE SELECTIVE	82 041 €	64 096 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS OM	84 465 €	83 834 €	
COLONNES ENTERREES	221 728 €	1 728 €	
CONTRÔLE ACCES DECHETERIES	500 000 €	0 €	207 514 €
DECHETERIE MIXTE	3 988 260 €	1 115 730 €	130 080 €
DECHETERIE ARTISANALE SAINT SULPICE	48 000 €	18 807 €	23 241 €
DECHETERIES DES PARTICULIERS	682 235 €	77 043 €	118 461 €
DECHETERIES DES PARTICULIERS - ROYAN ET ARCES	500 000 €	0 €	
NOUVELLE DECHETERIE POUR PARTICULIERS	2 537 601 €	47 385 €	75 132 €
REHAB. SITE DE LA TREMBLADE	15 147 €	122 €	
CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS	12 000 €	12 000 €	
TRAVAUX DIVERS	2 847 787 €	0 €	
MATERIEL DE TRANSPORT	20 000 €	0 €	
MATERIEL INFORMATIQUE	75 000 €	2 200 €	4 755 €
MATERIEL DIVERS	11 880 €	6 443 €	
TOTAL EQUIPEMENT	11 675 143 €	1 455 888 €	580 800 €

TAUX DE REALISATION

<i>Sans reports</i>	12%
<i>Avec reports</i>	17%

REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL

28 800 € 28 779 €

DEPENSES IMPREVUES

600 000 € 0 €

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 240 €	2 240 €
--	---------	---------

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	12 306 183 €	1 486 907 €	580 800 €
--------------------------------------	---------------------	--------------------	------------------

(hors résultat reporté)

RESULTATS

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTAT EXERCICE
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
INVESTISSEMENTS	418 713.26 €	1 486 906.92 €	-1 068 193.66 €
FONCTIONNEMENT	17 986 870.22 €	16 840 968.01 €	1 145 902.21 €
TOTAUX	18 405 583.48 €	18 327 874.93 €	77 708.55 €

	RESULTATS DE CLOTURE				
	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	RESTE A REALISER		SOLDE
	(4)	(5)=(3)+(4)	DEPENSES (6)	RECETTES (7)	(5)-(6)+(7)
INVESTISSEMENTS	416 569.81 €	-651 623.85 €	580 799.60 €	0.00 €	-1 232 423.45 €
FONCTIONNEMENT	12 303 624.60 €	13 449 526.81 €	43 431.89 €	0.00 €	13 406 094.92 €
TOTAUX	12 720 194.41 €	12 797 902.96 €	624 231.49 €	0.00 €	12 173 671.47 €

B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL

(Extraits du rapport annuel 2017 du SIL)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

Charges générales	10 000 747,21 €
Fonctionnement général	147 634,25 €
Prestations de traitement des ordures ménagères	8 774 895,10 €
Prestation de traitement des déchets verts	839 247,34 €
UIOM d'Oléron – TGAP & Taxe d'exploitation d'installations classées 1 Taxes foncières	56 562,84 €
UIOM d'Echillais - TGAP & Taxe d'exploitation d'installations classées 1 Taxes foncières	104 635,00 €
Centre multi filières de traitement	77 772,68 €
Frais de personnel & Elus	223 786,15 €
Personnel	148 453,79 €
Elus	74 561,36 €
Déplacements (Personnel & Elus)	771,00 €
Charges financières	1 429 533,29 €
Charges exceptionnelles	758 357,00 €
Remboursement cotisations 2016	208 357,00 €
Reversement subvention OLERON	449 741,00 €
Reversement subvention MARENNES	100 259,00 €
Opérations d'ordre	1 468 449,90 €
Amortissements	1 453 590,60 €
Dédommagement OLERON	14 859,30 €
Total des dépenses de fonctionnement	13 880 873,55 €

Traitement des déchets : 71%, amortissements : 11%, remboursement de cotisations : 5%, charges financières : 10%, fonctionnement général, frais de personnel & Elus : 3%.

Les dépenses d'investissement : la plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné les travaux du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

Dépenses d'équipement	27 659 613 €
Charges générales	4 008 €
Matériel informatique SIL	1 544 €
Matériel informatique CT MEDIS	404 €
Matériel informatique CT OLERON	79 €
Mobilier CME	83 €
Refonte du site internet	1 898 €
Centre multifilières d'Echillais	27 655 606 €
Assistance maîtrise d'oeuvre	141 264 €
Etudes	190 429 €
Travaux de construction	8 819 879 €
Equipements industriels	18 413 963 €
Avances versées	90 070 €
Remboursement de la dette en capital	1 388 024 €
UIOM Echillais / mise aux normes	471 125 €
UIOM Echillais / équipements	16 322 €
Centre multifilières d'Echillais	900 577 e
Opérations d'ordre	1 184 202 €
Reprise subvention Eqpt Région	3 800 €
Reprise subvention Eqpt Département	1 133 550 €
Reprise sur amortissement	46 852 €
Total des DEPENSES investissement	30 231 840 €

Les recettes de fonctionnement : 82% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Cotisations EPCI membres	11 441 315,52 €
Produits d'exploitation	741 989,61 €
Facturation apports extérieurs déchets ménagers	126 096,13 €
Facturation apports extérieurs déchets verts	5 823,92 €
Vente de chaleur BA 721	589 470,06 €
Vente ferraille UIOM Echillais	20 599,50 €
Atténuation des intérêts de la dette	239 410,00 €
Subvention départementale UIOM Echillais	129 410,00 €
Subvention départementale UIOM Oléron	110 000,00 €
Autres produits de gestion & produits exceptionnels	1 585 745,76 €
Solde subvention départementales	400 670,31 €
Opérations d'ordre (transfert des Subv. Equipement)	1 184 202,45 €
Atténuation de charges	873,00 €
Total des recettes de fonctionnement	14 008 460,89 €

Cotisations EPCI membres : 82%, transfert des subv, équipement et produits divers : 11%, atténuation des intérêts de la dette : 2%, produits d'exploitation : 5%.

Les recettes d'investissement : plus de 93% des recettes d'investissement proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du futur centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.

Emprunts souscrits en 2017		14 391 650 €
Emprunts antérieurs reportés		17 288 062 €
Subvention d'investissement		0 €
Amortissement des immobilisations		1 453 591 €
	UIOM Echillais	817 390 €
	CT Médis	33 €
	Etudes nouveau centre multifilières (CME)	106 568 €
	Apurement de l'actif (CME)	529 420 €
	PDV Grézac (CARA)	180 €
Avances imputées aux travaux		657 €
Intégration des frais d'études		853 157 €
Total des RECETTES investissement		33 987 117 €

Annexes

Annexe 1.	Population de la CARA – 2017	49
Annexe 2.	Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2017	50
Annexe 3.	Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2017	51
Annexe 4.	Communes collectées en porte à porte pour les déchets verts - 2017	52
Annexe 5.	Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2017	52
Annexe 6.	Exemple de calendrier de collecte – 2017 – Mornac-sur-Seudre.....	53
Annexe 7.	Colonnes enterrées verre par commune - 2017.....	54
Annexe 8.	Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2017.....	54
Annexe 9.	Tonnages déposés par déchèteries des particuliers – 2017.....	55
Annexe 10.	Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers – 2017	55
Annexe 11.	Colonnes aériennes emballages ménagers recyclables par déchèterie - 2017.....	56
Annexe 12.	Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2017	56
Annexe 13.	Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2017	57
Annexe 14.	Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2017.....	57
Annexe 15.	Rotations mensuelles en déchèterie artisanale – 2017	58

Annexe 1. Population de la CARA – 2017

Communes	Population municipale au 01/01/2017 (nb habitants)	Répartition par commune
ARCES /GIRONDE	722	0.9%
ARVERT	3 357	4.1%
BARZAN	472	0.6%
BOUTENAC-TOUVENT	218	0.3%
BREUILLET	2 737	3.3%
BRIE s/MORTAGNE	230	0.3%
CHAILLEVETTE	1 513	1.8%
CHAY (LE)	761	0.9%
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	583	0.7%
CORME-CLUSE	1 088	1.3%
COZES	2 090	2.6%
EGUILLE s/SEUDRE (L')	881	1.1%
EPARGNES	877	1.1%
ETAULES	2 350	2.9%
FLOIRAC	312	0.4%
GREZAC	904	1.1%
MATHES (LES)	1 876	2.3%
MEDIS	2 855	3.5%
MESCHERS s/GIRONDE	3 044	3.7%
MORNAC s/SEUDRE	822	1.0%
MORTAGNE s/GIRONDE	955	1.2%
ROYAN	18 388	22.5%
SABLONCEAUX	1 376	1.7%
ST-AUGUSTIN	1 316	1.6%
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 181	6.3%
ST-PALAIS s/MER	3 896	4.8%
ST-ROMAIN-DE-BENET	1 680	2.1%
ST-ROMAIN s/GIRONDE	63	0.1%
ST-SULPICE-DE-ROYAN	3 079	3.8%
SAUJON	7 221	8.8%
SEMUSSAC	2 335	2.9%
TALMONT s/GIRONDE	105	0.1%
TREMBLADE (LA)	4 792	5.9%
VAUX s/MER	3 817	4.7%
TOTAL	81 896	

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Royan	C2			C3			C4	C3	C2			
Les Mathes	C2			C3			C4	C3	C2			
Saint-Georges-de-Didonne	C1			C2			C3		C2	C1		
Saint-Palais-sur-mer												
Talmont-sur-Gironde												
La Tremblade												
Vaux-sur-Mer												
Arvert	C1			C2						C1		
Breuillet												
Chaillevette												
Chenac-Saint-Seurin d'Uzet												
Cozes												
Etaules												
L'Eguille-sur-Seudre												
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Saint-Augustin												
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
Semussac												
Arces-sur-Gironde	C1						C2		C1			
Barzan												
Boutenac-Touvent												
Grézac												
Le Chay												
Brie-sous-Mortagne	C1											
Corme-Ecluse												
Epargnes												
Floirac												
Sablonceaux												
Saint-Romain-de-Benet												
Saint-Romain-sur-Gironde												

[illegible]

Annexe 5. Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2017

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Etaules	C0.5											
L'Eguille-sur-Seudre												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Semussac												
Les Mathes	C0.5	C1					C0.5					
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Royan												
Saint-Georges-de-Didonne												
Saint-Palais-sur-mer												
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
La Tremblade												
Vaux-sur-Mer												

Annexe 6. Exemple de calendrier de collecte – 2017 – Mornac-sur-Seudre

2017

Calendrier de collecte

Infos : 05 46 39 64 64

MORNAC-SUR-SEUDRE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 dimanche	1 mercredi	1 mercredi	1 samedi	1 lundi	1 jeudi
2 lundi	2 jeudi	2 jeudi	2 dimanche	2 mardi	2 vendredi
3 mardi	3 vendredi	3 vendredi	3 lundi	3 mercredi	3 samedi
4 mercredi	4 samedi	4 samedi	4 mardi	4 jeudi	4 dimanche
5 jeudi	5 dimanche	5 dimanche	5 mercredi	5 vendredi	5 lundi
6 vendredi	6 lundi	6 lundi	6 jeudi	6 samedi	6 mardi
7 samedi	7 mardi	7 mardi	7 vendredi	7 dimanche	7 mercredi
8 dimanche	8 mercredi	8 mercredi	8 samedi	8 lundi	8 jeudi
9 lundi	9 jeudi	9 jeudi	9 dimanche	9 mardi	9 vendredi
10 mardi	10 vendredi	10 vendredi	10 lundi	10 mercredi	10 samedi
11 mercredi	11 samedi	11 samedi	11 mardi	11 jeudi	11 dimanche
12 jeudi	12 dimanche	12 dimanche	12 mercredi	12 vendredi	12 lundi
13 vendredi	13 lundi	13 lundi	13 jeudi	13 samedi	13 mardi
14 samedi	14 mardi	14 mardi	14 vendredi	14 dimanche	14 mercredi
15 dimanche	15 mercredi	15 mercredi	15 samedi	15 lundi	15 jeudi
16 lundi	16 jeudi	16 jeudi	16 dimanche	16 mardi	16 vendredi
17 mardi	17 vendredi	17 vendredi	17 lundi	17 mercredi	17 samedi
18 mercredi	18 samedi	18 samedi	18 mardi	18 jeudi	18 dimanche
19 jeudi	19 dimanche	19 dimanche	19 mercredi	19 vendredi	19 lundi
20 vendredi	20 lundi	20 lundi	20 samedi	20 dimanche	20 mardi
21 samedi	21 mardi	21 mardi	21 vendredi	21 lundi	21 mercredi
22 dimanche	22 mercredi	22 mercredi	22 samedi	22 mardi	22 jeudi
23 lundi	23 jeudi	23 jeudi	23 dimanche	23 vendredi	23 samedi
24 mardi	24 vendredi	24 vendredi	24 lundi	24 mercredi	24 dimanche
25 mercredi	25 samedi	25 samedi	25 mardi	25 jeudi	25 lundi
26 jeudi	26 dimanche	26 dimanche	26 mercredi	26 vendredi	26 mardi
27 vendredi	27 lundi	27 lundi	27 samedi	27 dimanche	27 mercredi
28 samedi	28 mardi	28 mardi	28 vendredi	28 lundi	28 jeudi
29 dimanche		29 mercredi	29 samedi	29 mardi	29 vendredi
30 lundi		30 jeudi	30 dimanche	30 jeudi	
31 mardi		31 vendredi		31 mercredi	

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 samedi	1 mardi	1 vendredi	1 dimanche	1 mercredi	1 vendredi
2 dimanche	2 mercredi	2 samedi	2 lundi	2 jeudi	2 samedi
3 lundi	3 jeudi	3 dimanche	3 mardi	3 vendredi	3 dimanche
4 mardi	4 vendredi	4 lundi	4 mercredi	4 samedi	4 lundi
5 mercredi	5 samedi	5 mardi	5 jeudi	5 dimanche	5 mardi
6 jeudi	6 dimanche	6 mercredi	6 vendredi	6 lundi	6 mercredi
7 vendredi	7 lundi	7 jeudi	7 samedi	7 mardi	7 jeudi
8 samedi	8 mardi	8 vendredi	8 dimanche	8 mercredi	8 vendredi
9 dimanche	9 mercredi	9 samedi	9 lundi	9 jeudi	9 samedi
10 lundi	10 jeudi	10 dimanche	10 mardi	10 vendredi	10 dimanche
11 mardi	11 vendredi	11 lundi	11 mercredi	11 samedi	11 lundi
12 mercredi	12 samedi	12 mardi	12 jeudi	12 dimanche	12 mardi
13 jeudi	13 dimanche	13 mercredi	13 vendredi	13 lundi	13 mercredi
14 vendredi	14 lundi	14 jeudi	14 samedi	14 mardi	14 jeudi
15 samedi	15 mardi	15 vendredi	15 dimanche	15 mercredi	15 vendredi
16 dimanche	16 mercredi	16 samedi	16 lundi	16 jeudi	16 samedi
17 lundi	17 jeudi	17 dimanche	17 mardi	17 vendredi	17 dimanche
18 mardi	18 vendredi	18 lundi	18 mercredi	18 samedi	18 lundi
19 mercredi	19 samedi	19 mardi	19 jeudi	19 dimanche	19 mardi
20 jeudi	20 dimanche	20 mercredi	20 vendredi	20 lundi	20 mercredi
21 vendredi	21 lundi	21 jeudi	21 samedi	21 mardi	21 jeudi
22 samedi	22 mardi	22 vendredi	22 dimanche	22 mercredi	22 vendredi
23 dimanche	23 mercredi	23 samedi	23 lundi	23 jeudi	23 samedi
24 lundi	24 jeudi	24 dimanche	24 mardi	24 vendredi	24 dimanche
25 mardi	25 vendredi	25 lundi	25 mercredi	25 samedi	25 lundi
26 mercredi	26 samedi	26 mardi	26 jeudi	26 dimanche	26 mardi
27 jeudi	27 dimanche	27 mercredi	27 vendredi	27 lundi	27 mercredi
28 vendredi	28 lundi	28 jeudi	28 samedi	28 mardi	28 jeudi
29 samedi	29 mardi	29 vendredi	29 dimanche	29 mercredi	29 vendredi
30 dimanche	30 mercredi	30 samedi	30 lundi	30 jeudi	30 samedi
31 lundi	31 jeudi		31 mardi		31 dimanche

Sortir vos déchets la veille avant 20 h



Jours en jaune :
déchets à recycler



Jours en bleu : déchets végétaux
(en sacs papier ou fagots bien ficelés)
Tout sac plastique, tout fagot non manipulable
par une personne ou trop long (1m max) ne sera pas collecté.



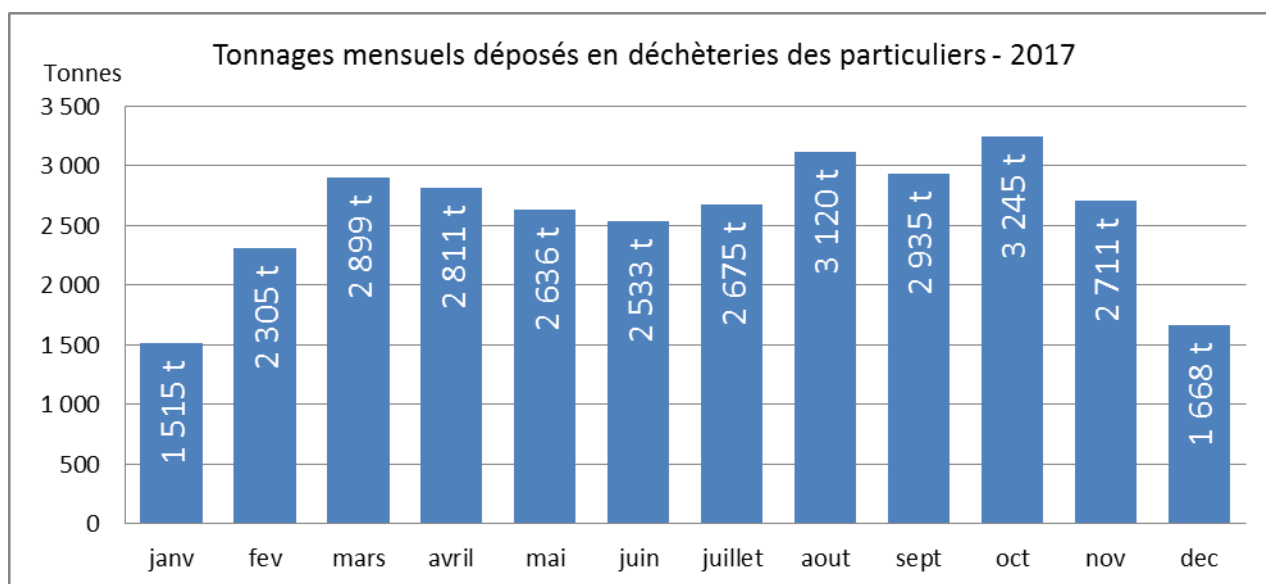
Jours en vert :
déchets non recyclés

Annexe 7. Colonnes enterrées verre par commune - 2017

Commune	Nombre de colonnes enterrées VERRE
Royan	11
Breuillet	1
La Tremblade / Ronce-les-bains	2
Vaux-sur-Mer	2
Saint-Georges-de-Didonne	6
Meschers-sur-Gironde	1
TOTAL	23

Annexe 8. Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2017

Déchèteries Particuliers 2017 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	652.8	1157.7	1244.4	1228.3	1087.2	1118.5	1295.4	1489.2	1555.5	1764.6	1448.4	805.8	14 848 t
GRAVATS	335	452.1	650.1	740.1	659.3	541.9	516.5	628.7	503.3	568.35	453.6	298.8	6 348 t
DECHETS NON VALORISABLE	330.44	421.88	632.68	475.18	518.52	491.94	459.52	573.5	506.02	505.38	494.82	331.02	5 741 t
CARTONS	31.82	39.42	52.88	47.76	50.1	53.96	58.23	58.34	51.2	45.6	35.56	40.44	565 t
BOIS	107.23	160.13	227.88	200.62	187.19	199.56	214.32	213.87	181.65	228.04	164.55	99.82	2 185 t
FERRAILLES	48.83	62	76.63	83.16	85.28	85.93	90.05	115.87	89.21	84.14	61.35	43.6	926 t
DEA	9.30	11.96	14.26	36.38	48.02	40.90	41.46	40.06	48.18	49.26	52.90	48.16	441 t
TOTAL	1 515 t	2 305 t	2 899 t	2 811 t	2 636 t	2 533 t	2 675 t	3 120 t	2 935 t	3 245 t	2 711 t	1 668 t	31 053 t

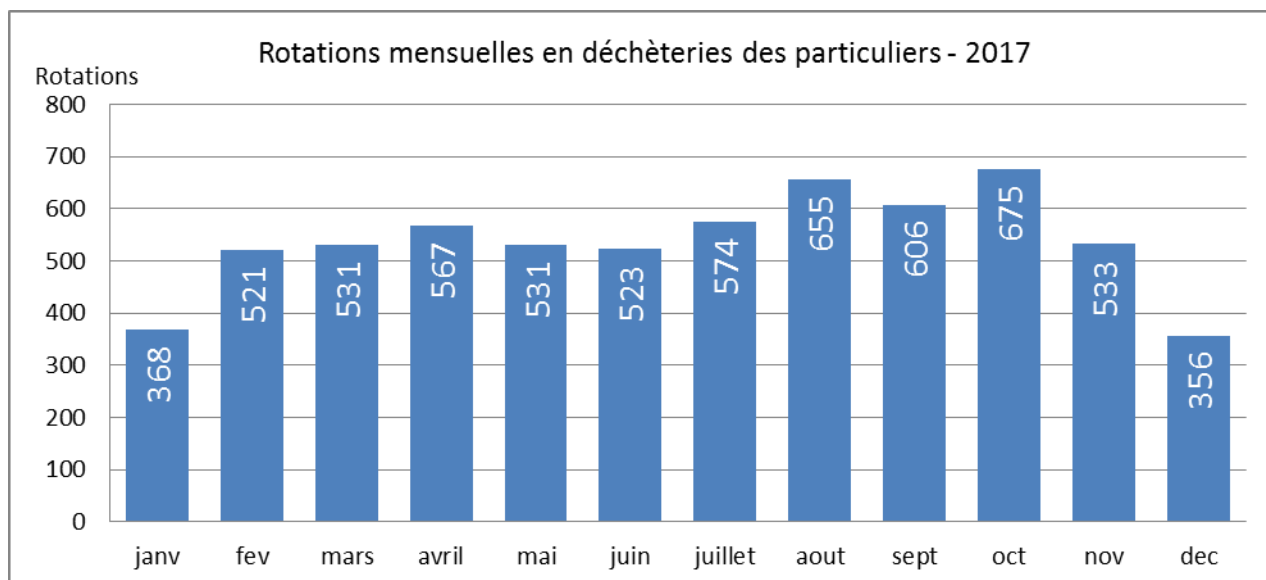


Annexe 9. Tonnages déposés par déchèteries des particuliers – 2017

Déchèteries Particuliers 2017 - Tonnage par site	Arces	Brie	Chaillevette	Grézac	La Tremblade	Royan	Saujon	TOTAL
DECHETS VERTS	1 173	347	2 894	332	2 347	5 741	2 015	14 848
GRAVATS	533	219	917	615	887	2 222	955	6 348
DECHETS NON VALORISABLE	489	231	758	700	815	1 800	947	5 741
CARTONS	46	16	81	51	81	209	81	565
BOIS	186	57	370	223	361	667	322	2 185
FERRAILLES	94	27	167	88	165	256	128	926
DEA			178			244	19	441
TOTAL	2 521	896	5 365	2 009	4 656	11 140	4 465	31 054

Annexe 10. Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers – 2017

Déchèteries Particuliers 2017 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	128	227	244	240	213	219	254	292	305	346	284	158	2 910
GRAVATS	96	121	60	70	63	56	52	66	54	63	49	36	786
TOUT VENANT	60	74	101	117	99	93	110	121	98	107	75	62	1 117
CARTONS	37	35	40	51	50	55	52	62	44	50	40	33	549
BOIS	18	28	41	28	42	38	42	50	38	44	30	21	420
FERRAILLES	24	30	38	40	40	41	41	42	41	41	30	24	432
DEA	5	6	7	21	24	21	23	22	26	24	25	22	226
TOTAL	368	521	531	567	531	523	574	655	606	675	533	356	6 440



Annexe 11. Colonne a riennes emballages m nagers recyclables par d ch terie - 2017

D�ch�terie	Nombre
Royan	3
Saujon	2
Chaillevette	2
La Tremblade	2
Gr�zac	1
Arces-sur-Gironde	1
Brie-sous-Mortagne	1
TOTAL	12

Annexe 12. Colonne a riennes verre par d ch terie - 2017

D�ch�terie	Nombre
Royan	2
Saujon	2
Chaillevette	2
La Tremblade	2
Gr�zac	1
Arces-sur-Gironde	1
Brie-sous-Mortagne	1
TOTAL	11

Annexe 13. Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2017

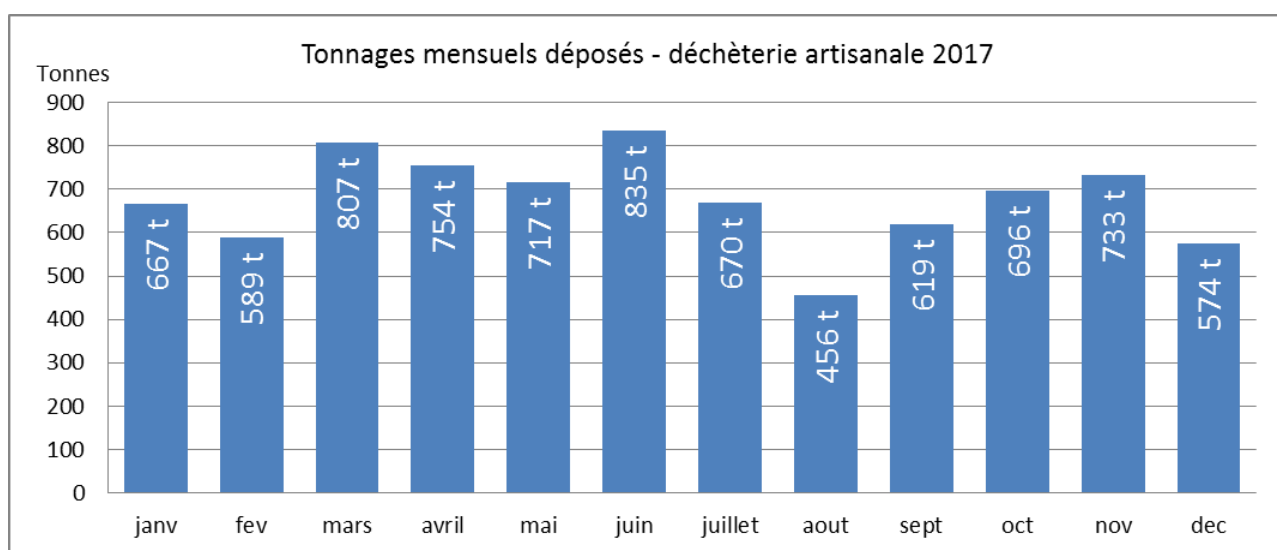
DECHETERIE	GEM Hors froid	GEM Froid	ECRANS	PAM	TOTAL
Arces-sur-Gironde	13.53	13.46	10.77	22.12	59.88
Brie-sous-mortagne	4.95	5.16	5.12	8.32	23.55
Chaillevette	24.20	28.98	24.80	41.22	119.19
Grézac	18.68	15.98	14.11	24.77	73.53
La Tremblade	28.74	24.93	22.11	38.79	114.57
Royan	41.62	54.29	61.98	112.06	269.95
Saujon	21.35	23.83	23.88	41.47	110.51
TOTAL 2017	153.06	166.62	162.77	288.74	771.19
Total rappel 2016	134.73	148.05	208.01	263.71	754.50

GEM: Gros Electroménager Ménager

PAM: Petits Appareils Ménagers

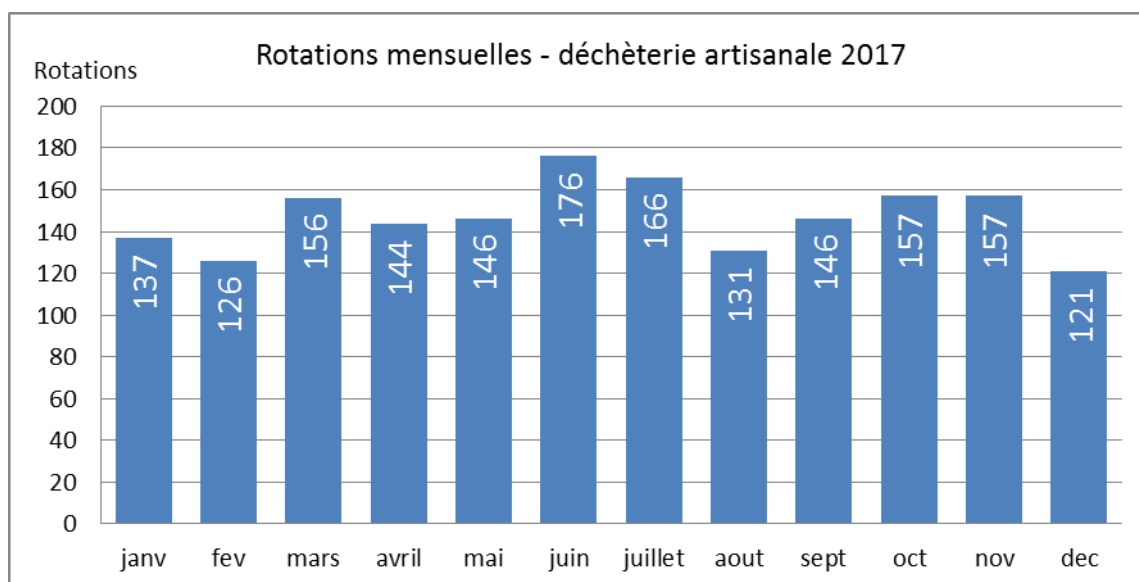
Annexe 14. Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2017

Déchèterie artisanale 2017 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	126 t	126 t	185 t	136 t	129 t	140 t	143 t	93 t	136 t	167 t	166 t	149 t	1 697 t
GRAVATS	343 t	226 t	372 t	371 t	311 t	407 t	242 t	115 t	255 t	266 t	333 t	216 t	3 457 t
DECHETS NON VALORISABLES	133 t	156 t	154 t	142 t	151 t	162 t	159 t	116 t	143 t	159 t	144 t	130 t	1 749 t
CARTONS	39 t	47 t	63 t	62 t	70 t	73 t	83 t	95 t	34 t	59 t	57 t	51 t	733 t
BOIS	22 t	26 t	25 t	35 t	47 t	41 t	33 t	28 t	40 t	37 t	22 t	21 t	375 t
FERRAILLES	5 t	7 t	8 t	8 t	10 t	12 t	11 t	9 t	11 t	8 t	11 t	7 t	108 t
TOTAL	667 t	589 t	807 t	754 t	717 t	835 t	670 t	456 t	619 t	696 t	733 t	574 t	8 119 t



Annexe 15. Rotations mensuelles en déchèterie artisanale – 2017

Déchèterie Artisanale 2017 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	37	33	39	28	26	35	34	21	33	42	43	33	404
GRAVATS	32	22	33	33	28	35	28	13	27	29	33	22	335
DECHETS NON VALORISABLES	30	34	34	29	35	38	39	31	30	36	34	28	398
CARTONS	31	28	42	43	43	51	52	55	42	37	37	30	491
BOIS	5	6	5	8	11	13	9	8	10	10	6	5	96
FERRAILLES	2	3	3	3	3	4	4	3	4	3	4	3	39
TOTAL	137	126	156	144	146	176	166	131	146	157	157	121	1 763





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

POLE ECOLOGIE URBAINE

107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

Tel : 05 46 39 64 64 / Fax : 05 46 22 19 31

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
(fermé le jeudi matin)

service-dechets@agglo-royan.fr
service-decheteries@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr